

Mêmes vieilles questions, mêmes vieilles réponses...

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

La session parlementaire a repris hier aux Communes son petit train-train dans une atmosphère presque terne, comme s'il n'y avait jamais eu d'interruption, les partis d'opposition reprenant à peu de choses près le leitmotiv de leurs questions habituelles sur l'utilisation des surplus budgétaires annoncés ou sur l'achat controversé de quinze hélicoptères de sauvetage.

Il va sans dire que la majorité libérale n'a pas plus fait preuve de grande imagination dans ses réponses, se contentant de répéter ce qu'elle avait déjà dit sur ces dossiers lors de la session précédente.

N'eût été de l'apparition de quelques propos plus ou moins acerbes de l'opposition touchant la gestion par le gouvernement de l'aide aux sinistrés du verglas, la fusion annoncée des banques de Montréal et Royale ou la crise irakienne, rien ne laissait espérer un renouvellement des idées et de l'enthousiasme de nos élus après le long congé des Fêtes.

Le chef de l'opposition officielle, Preston Manning, a donné le coup d'envoi à la joute en soulignant que la marmotte avait vu son ombre et que par conséquent l'hiver serait encore long. « Beaucoup de Canadiens se demandent, a lancé M. Manning, si le premier ministre a aussi vu son ombre. Aurons-nous un printemps hâtif en ce qui concerne la réduction de la dette nationale et des impôts des particuliers ou devons-nous encore endurer de longs jours d'hiver de folles dépenses libérales ? »

M. Manning lançait ainsi le débat sur l'utilisation des surplus budgétaires que devrait annoncer à la fin du mois le ministre des Finances, Paul Martin. M. Chrétien a répondu que « le printemps était arrivé pour les Canadiens » en raison de la brillante performance économique du pays. M. Manning, qui a troqué son ancien credo de réduction du déficit pour celui de la réduction des impôts, a maintenu que les Canadiens étaient les citoyens les plus imposés du monde industriel.

C'est le chef conservateur, Jean Charest, qui a fait le plus d'étincelles hier dans une Chambre jusque-là passablement endormie lorsqu'il a soulevé la question d'une éventuelle participation du Canada à une guerre contre l'Irak. Le mutisme du premier ministre sur ses intentions face à la crise irakienne ont également inquiété les réformistes.

Quant au Bloc québécois, ses demandes d'éclaircissement au ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, sur les mesures prises par son ministère pour aider les personnes mises à pied en raison de la récente catastrophe causée par la pluie verglaçante n'ont guère fait mouche. M. Gilles Ducesse, en insistant sur la « confusion » du ministre dans ce dossier, a tout au plus joué au faux naïf ou réussi à démontrer qu'il avait de la difficulté à comprendre des choses simples.

Si les réformistes ont jugé bon de revenir à la charge à propos de l'achat par le gouvernement de quinze hélicoptères de sauvetage Cormorant, cousins proches du EH-101 commandés par les conservateurs et annulés ensuite à grands coups de millions par les libéraux de Jean Chrétien en 1993, c'est qu'ils croient dur comme fer, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, que le Cormorant coûtera 200 millions de plus qu'en 1993 aux Canadiens. Encore là, la charge n'a nullement ébranlé le premier ministre qui a soutenu que les Canadiens avaient économisé 40 % sur le prix des appareils de 1993. En somme, mêmes vieilles questions, mêmes vieilles réponses.

Chevrette repart en vacances pour réfléchir à son avenir

MARIO FONTAINE

Le ministre Guy Chevrette s'est envolé ce matin pour l'étranger. Pas tant pour prendre des vacances que pour réfléchir à son avenir politique. Car à son retour il précisera si on doit l'appeler monsieur le ministre, monsieur le député ou, simplement, citoyen Chevrette.

Guy Chevrette n'écarte en effet aucune hypothèse, y inclus sa démission. Car il n'est pas seulement furieux contre ses collègues Serge Ménard et Pierre Bélanger à cause du déménagement de services gouvernementaux en dehors de son comté. Le ministre estime aussi que, de façon plus générale, il arrive de plus en plus difficilement à répondre aux vœux de ses électeurs de Joliette à qui il dit devoir sa première fidélité.

« Je suis blessé et déchiré parce que mon monde était en train de perdre confiance en moi sur la façon de les défendre, a-t-il déclaré hier. Je suis dans un état d'esprit actuellement où il est peut-être préférable, pour le respect de mes propres électeurs, que je prenne du re-

pos. » Et d'ajouter : « J'ai accepté de prendre du recul à la demande du premier ministre qui m'a dit : "Va te reposer, regarde ce que tu peux faire, mais nous on tient à toi" ».

M. Chevrette est ministre des Ressources naturelles et responsable du Développement des régions. Ce n'est pas la première fois qu'il menace de démissionner. Il l'avait déjà fait quand Lucien Bouchard lui avait retiré le poste de leader parlementaire. Mais, avertit-il, sa démarche est sérieuse : ce n'est pas une « crissette » qu'il fait, c'est le verre qui déborde.

Parlant hier midi devant 350 convives de la Chambre de commerce du Grand Joliette — une participation record que même M.

Bouchard n'avait pu atteindre —, celui qui représente le comté depuis 21 ans à l'Assemblée nationale a longuement expliqué en quoi son retrait provisoire — et qui pourrait devenir définitif — « n'est pas une crise temporaire, c'est l'accumulation. Je ne peux pas accepter ce qui se passe ».

Il se passe, entre autres, que des services gouvernementaux ont quitté son comté sans apparemment qu'on prenne la peine ni de le consulter, ni même de l'aviser. Le dernier cas en date : le transfert de la direction régionale du service de la probation (qui relève du ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger) à Laval, dans le comté du ministre de la Justice, Serge Ménard. Il l'a su à son retour précipité de vacances, le huit janvier, en pleine crise de verglas.

Guy Chevrette a aussi énuméré les nombreux dossiers où Joliette a perdu des plumes depuis le retour du Parti québécois au pouvoir, en 1994. Pour lui faire avaler la pilule, on lui faisait des promesses qui ne se sont jamais réalisées. Pourtant, fait-il valoir, « j'ai tout fait pour

être solidaire ». Il repart donc en vacances, afin de réfléchir et de déterminer s'il peut encore être utile. Ce sera son collègue Jacques Brassard qui prendra la relève durant son absence. « Si on ne veut plus de moi, ce sera bonjour la visite ! », assure-t-il. Une affirmation reçue avec autant de scepticisme à Joliette que chez ses collègues du cabinet.

Aucun des participants interrogés après son discours d'hier ne croyait en la possibilité de voir Guy Chevrette accrocher ses patins. « Je vous en supplie, je vous le demande, je vous le dit tout simplement : le Québec a besoin d'hommes comme vous », est venu lui dire au microphone l'ex-député conservateur Roch LaSalle.

Pour cet ancien ministre fédéral qui a voté OUI au dernier référendum, M. Chevrette a été victime d'un manque de respect de la part de MM. Ménard et Bélanger. Lucien Bouchard a besoin de lui, dit-il, il serait bon qu'il avise ses ministres d'avoir la décence d'avertir leurs collègues lorsqu'ils prennent des décisions les concernant.

Les « p'tites vites » qui ont fait déborder le verre

MARIO FONTAINE

Le ministre Guy Chevrette a évoqué « la goutte qui fait déborder le verre » pour expliquer la remise en question de sa carrière politique au sein du gouvernement, et même comme parlementaire. En fait il y a plusieurs gouttes, certaines plus grosses que d'autres, et qui s'accumulent depuis plusieurs années. D'où son accusation à certains de ses collègues ministres de profiter de ses nombreuses responsabilités pour « lui en passer des p'tites vites ».

■ En deux ans, cinq directions régionales ont quitté sa circonscription de Joliette. La dernière en date concerne la Direction des services juridiques. Ça ne touche que cinq personnes, mais M. Chevrette et son personnel s'en prennent à la façon « cavalière » dont ça s'est fait, sans consultation ni information.

■ Un os beaucoup plus gros : la fusion de quatre commissions scolaires de la région et l'installation du siège social de la méga-commission, les Samares, à Saint-Félix-de-Valois plutôt qu'à Joliette. C'est-à-dire dans le comté de Berthier, représenté par Gilles Baril. Guy Chevrette a écrit à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, pour faire renverser la décision. Son collègue Baril aussi qui, dans sa lettre, parle de « l'attitude provocante et indigne » de M. Chevrette dans ce dossier. Il est ici question de 160 emplois, et c'est avec sa fougue coutumière que le député de Joliette a regretté, hier, le ressac qu'il perçoit à l'encontre du chef-lieu régional. Il s'est abstenu de toute attaque à l'endroit de M. Baril. Les deux hommes étaient censés se rencontrer en soirée.

■ À force de le voir s'occuper de tout, les maires et les intervenants du comté de Joliette ont fini par placer Guy Chevrette comme étant au cœur de toutes les décisions. Ainsi en est-il des « étangs aériés » du Grand Joliette, un projet d'épuration des eaux de 30 millions devant desservir quatre municipalités de la région. Tout le monde en veut, mais pas dans sa cour. Le ministre Chevrette a dû rappeler hier qu'il s'agit d'une juridiction municipale et que la décision ne lui revient pas. N'empêche que d'aucuns lui reprochent les lenteurs à ce dossier.

■ Même chose avec la mise en place d'une Régie régionale de police. Un autre dossier du ressort municipal, et qui touche l'ensemble de la MRC mais pas spécifiquement M. Chevrette, à qui pourtant certains demandent des comptes.

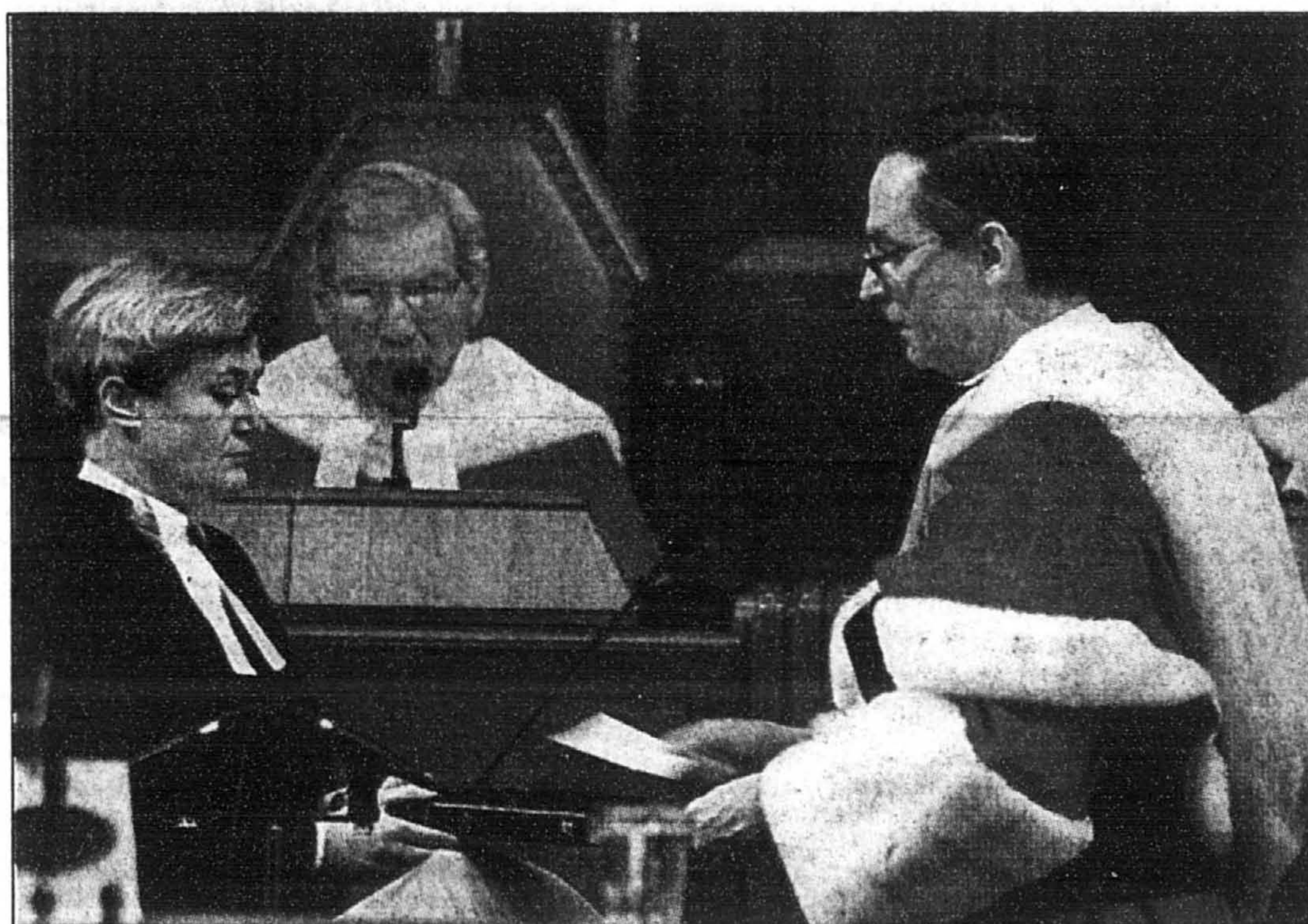


PHOTO REUTERS

Le juge Binnie assermenté

Ian Binnie (à droite) a été officiellement assermenté hier à titre de juge de la Cour suprême du Canada. L'avocat torontois âgé de 58 ans se joint à l'équipe des juges de la Cour suprême au moment où celle-ci se prépare à entendre le renvoi sur la légalité d'une déclaration unilatérale de souveraineté du Québec.

Deux études relancent la guerre des chiffres sur les coûts des hélicos

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Après la crise du verglas et dix jours de voyage en Amérique latine, le premier ministre Jean Chrétien espérait bien ne pas entendre parler des Cormorant à son retour aux Communes. Erreur, deux études sont venues hier relancer la guerre des chiffres sur le coût réel des nouveaux hélicoptères de recherche et sauvetage.

L'opposition réformiste a brandi hier, durant la période des questions, une étude maison démontrant que le contrat annoncé en janvier coûte plus cher que celui annulé par les libéraux en 1993.

Contrairement à ce que le ministre de la Défense, Art Eggleton, martèle depuis un mois, le parti de Preston Manning affirme que l'achat des 15 Cormorant au consortium Agusta-Westland coûte 200 millions de plus que le contrat de l'ancien gouvernement Mulroney.

Un autre rapport, qui émanerait celui-là des services internes de la Défense nationale, affirme par ailleurs que le nouveau contrat est en fait 10%, voire 40% plus cher que le précédent.

Mais l'origine obscure de la « bombe » coulée dans un journal de la capitale et les calculs tortueux qui mènent aux conclusions quant au prix réel des appareils ont vite transformé l'affaire en pétard mouillé.

Même les conservateurs de Jean Charest, qui ont tout intérêt à faire mal paraître le gouvernement dans ce dossier, n'ont pas touché à ce sujet durant la période des questions.

Plutôt que de brûler des munitions maintenant avec un « vieux » dossier, les conservateurs préfèrent attendre la deuxième phase du contrat des hélicoptères, celle de l'achat de 35 appareils pour les frégates.

Prenant les conclusions de leur

étude pour du comptant, les députés réformistes Art Hanger (Calgary Northeast) et Deborah Grey (leader en Chambre, Edmonton North) s'en sont donné à cœur joie en cette journée de reprise des travaux parlementaires.

« Comment le gouvernement peut-il expliquer qu'il a acheté une Chevrolet au prix d'une Cadillac ? », a demandé M. Hanger, faisant référence à la célèbre phrase du premier ministre Chrétien.

Avec, à l'époque, un déficit record de 42 milliards, le gouvernement n'avait pas les moyens de se payer ne serait-ce qu'un seul hélicoptère, on répliquait MM. Chrétien et Eggleton.

Quant à l'étude qui circulait hier dans les corridors du parlement, le ministre de la Défense l'a promptement jetée au panier, affirmant que l'on n'en connaît ni la source ni les auteurs et dont un grand nombre de données sont fausses.

L'AIDE AUDITIVE

Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.

*Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ

Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE avec la carte d'assurance-maladie du Québec.

Laflamme & Associés

Audioprothésistes

MONTREAL

822, rue Sherbrooke Est

ST-JEAN

349-1280

900, boul. du Séminaire, bureau 140

LAVAL

1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300

LONGUEUIL

522-6181

99, place Charles-Lemoyne, bureau 102

522-6181

1 800 422-6181

BELOEIL

365, boul. Lacroix, bureau 101

GRANBY

378-6746

320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Un simple député

Une fois de plus, le ministre Guy Chevrette a réussi à faire les choses complètement à l'envers. En règle générale, les gens sensés réfléchissent avant de parler; lui, il a d'abord commencé par parler. Pour dire qu'il allait réfléchir!



Pierre Gravel

rité publique.

Survenant peu après une décision semblable du ministère des Transports, il n'en fallait pas plus pour amener des citoyens de Joliette à se demander si leurs intérêts ne seraient pas mieux protégés par un simple député qui pourrait leur consacrer toutes ses énergies plutôt que par un homme-orchestre qui croule sous les responsabilités ministérielles. D'où la sortie fracassante de M. Chevrette prenant totalement fait et cause pour ses électeurs. Au point de menacer de tout laisser tomber pour protester contre l'indélicatesse de ceux qui ont profité de son absence pour lui « en passer une p'tite vite ».

Même si sa vive réaction part d'un bon naturel, le député de Joliette aurait été plus convaincant s'il avait d'abord posé le pour et le contre d'une telle décision pour ensuite faire part de ses conclusions. Car de deux choses l'une : ou bien l'incident est assez grave pour justifier son départ du cabinet et il claque la porte sans préavis; ou ce n'est qu'un accident de parcours comme il en arrive dans toutes les grandes administrations et, dans ce cas, il s'explique avec ses collègues. Ou, à la limite, avec le grand patron. Sans faire d'esclandre public qui donne à une toute petite affaire la dimension d'un conflit majeur au cabinet. Mais dans les deux hypothèses, la seule menace d'une démission n'a pas de sens et discrédite encore un peu plus son auteur qui rate bien peu d'occasions de se mettre les pieds dans les plats.

Ses cris de vierge offensée devant ce qu'il considère comme un manque de solidarité de la part de ses collègues sont d'autant plus risibles qu'on ne compte plus les fois où lui-même les a mis dans l'embarras par ses déclarations intempestives ou ses erreurs de jugement. Soit comme leader parlementaire où il a fait sa part pour maintenir les débats à leur plus bas niveau ou, récemment, à titre de responsable d'Hydro qui n'a pas, expliquait-il avec son tact habituel, à « se masturber l'esprit » avec des considérations environnementales. Ou encore en tant que titulaire de la Réforme électorale en affirmant, sans avoir lu le jugement ni consulté le cabinet, que Québec ne tiendrait pas compte de l'avis de la Cour suprême sur la loi référendaire.

Si chaque ministre que M. Chevrette a indisposé par ses propos avait envisagé de démissionner, le cabinet ressemblerait à un jeu de chaise musicale continu. Heureusement qu'à la différence du député de Joliette, les autres ministres réfléchissent d'abord et parlent ensuite. Ou ils se taisent. Mais c'est probablement trop demander au député de Joliette que de l'inviter à les imiter. Sans doute peut-on simplement espérer qu'il se résoudra, au terme de sa réflexion, à redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : un simple député.



Un geste sensible et honnête

Vingt-six ans après le fameux *Bloody Sunday* de Londonderry, le gouvernement britannique vient d'ouvrir une nouvelle enquête sur ce massacre qui a fait 16 morts. Le premier ministre Tony Blair a créé une commission de trois juges — Lord Saville of Newdigate et deux juges de pays du Commonwealth — pour produire un compte rendu crédible de ces événements tragiques.



Frédéric Wagnière

Ce geste est essentiel pour relancer les négociations de paix en Irlande du Nord, à un moment où elles sont menacées par de nouvelles vagues de violence, et pour rétablir la confiance face au processus de paix. L'enquête servirait à illustrer la bonne foi du gouvernement de M. Tony Blair, dans sa recherche d'une solution équitable.

Dans les mois qui ont suivi le massacre, un rapport, signé par le juge en chef Lord Widgery, avait exonéré les troupes britanniques qui avaient ouvert le feu sur des manifestants non armés dont la marche avait été interdite. Le rapport faisait état de coups de feu en direction des militaires, affirmait que certains manifestants détenaient des explosifs et que les soldats avaient reçu l'ordre d'arrêter les manifestants.

Or, les Irlandais ont toujours maintenu que ce rapport n'était pas véridique. Le gouvernement de Dublin a d'ailleurs publié un rapport, au moment même où M. Blair annonçait son enquête, qui lui aussi cherche à rétablir les faits. Il précise notamment que les manifestants n'étaient pas armés et que les coups de feu des troupes s'avançant pour les arrêter auraient été renforcés par le feu de soldats d'un autre bataillon, embusqués sur les murailles de la ville.

Les accusations contre les troupes britanniques et con-

tre le rapport Widgery sont donc extrêmement graves. Il s'agit surtout maintenant pour le gouvernement britannique de faire amende honorable et de reconnaître le déni de justice commis il y a 26 ans. Une enquête approfondie et crédible aiderait à amorcer la réconciliation en Irlande du Nord, où la violence a repris en dépit d'un cessez-le-feu.

Mais la violence n'est que la pointe de l'iceberg. Toutes les tentatives de Londres et de Dublin de produire un document qui pourrait être approuvé par les participants aux pourparlers des partis politiques en Irlande du Nord se heurtent tantôt à l'hostilité des unionistes, tantôt à celle de l'IRA. Étant donné qu'il est impensable pour le moment de tenir un référendum sur le rattachement de l'Irlande du Nord à la République, il s'agit pour les négociateurs de trouver une solution constitutionnelle qui donnerait à Dublin des fonctions consultatives dans le gouvernement du Nord.

Or, toute solution qui donnerait un pouvoir exécutif à Dublin est la pire des hérésies pour les unionistes, qui ne veulent pas diluer leur lien avec l'Angleterre. Toute concession à leur égard soulève immédiatement un tollé chez l'IRA, qui ne songe qu'à bouter les Anglais dehors et à rompre tous les liens.

La nouvelle enquête pourrait créer un climat de confiance dans la population, qui faciliterait la tâche des modérés des deux bords. Elle permettrait aussi de tenir un référendum, dans les deux parties de l'Irlande, sur l'opportunité du processus de paix, au cas où les politiciens ne parviendraient pas à le sortir de l'impasse.

Enfin, la décision du gouvernement britannique a été saluée par Washington, ce qui a aussi son importance. Pour beaucoup d'Irlandais, l'approbation et le soutien des États-Unis sont importants dans leur recherche d'une solution à la division de l'île. Un geste sensible et honnête de la part du gouvernement de Tony Blair encourage la bienveillance des Américains, qui se méfient depuis longtemps des intentions de Londres à l'égard de l'Irlande.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Une culture à part?

Madame la juge Dubreuil,

■ Décidément, les juges se suivent, les jugements aussi, et c'est à se demander si certains membres de votre profession n'appartiendraient tout simplement pas à une « culture » à part, totalement inconnue de certains citoyens, comme moi.

D'après votre philosophie, à partir de quel âge une femme serait-elle éligible au viol « sans regrets »? Pourquoi est-il très grave d'agresser un enfant, et peu grave d'agresser une femme?

J'en ne me prétends pas spécialiste de la culture haïtienne, loin de là. Mais je crois que si j'étais moi-même haïtienne, je serais vraiment insultée que l'on estime que, dans ma culture, deux hommes qui violent une femme et n'en ont aucun remords, c'est tout à fait naturel. Voilà une belle opinion de la mentalité des Haïtiens! Et si moi, après avoir tué mon voisin parce qu'il n'écoutait pas la même musique que moi, je vous disais que, dans ma culture, c'est normal, aurais-je droit aussi à une peine avec sursis? Sinon, je pourrais bien crier au non respect de mes droits!

Pour moi, la justice n'est pas une affaire de culture, pas plus que le respect. Vous prétendez qu'en cotoyant régulièrement leur agent de surveillance, MM. Shannon et Lucien en viendront à adopter des valeurs différentes. Mais qu'en savez-vous? Moi je crois que la « culture » du respect de l'autre vaut infiniment plus que le prétendu respect de la culture de l'autre, et que si la justice doit régner dans la société et agir sur les mentalités,

elle se devrait d'abord d'avoir sa place au tribunal.

Marie BOISVERT
Montréal

Encore la faute des Anglais?

■ Dans *La Presse* du 24 janvier, madame la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, faisait grand état des recommandations de l'OLF au sujet de la féminisation très québécoise des titres et fonctions. On peut quand même se demander pourquoi les femmes ont le sentiment d'affirmer tellement plus leur féminité en se faisant appeler docteure, chirurgienne, auteure, écrivaine, factrice ou chauffeuse. Il semble en outre bien audacieux de prétendre en remontrer aux Français, eux qui pratiquent une langue à peu près dix fois plus riche et articulée que la nôtre, et ceci dès l'enfance.



Louise Beaudoin

Dans un texte adjacent, monsieur Jean-Marc Léger s'affligeait justement de la pauvreté du français au Québec et déplorait l'échec dramatique de notre système d'enseignement. Souvenons-nous des reproches faits à monsieur Georges Dor, aux accusations d'élitisme et de pédanterie portées contre lui, alors qu'il dénonçait exactement la même situation!

Toutefois, on a peine à suivre

monsieur Léger quand il parle « d'un peuple dépossédé de sa langue » et exige « qu'elle lui soit rendue ». Qui en seraient donc responsables? Les méchants Anglais encore une fois? Comme il enchaîne en proposant « la reconquête de notre langue » et considérant ses convictions souverainistes si souvent affichées, il est clair que, d'après lui, la solution véritable passe par l'indépendance du Québec.

Pourtant, c'est l'esprit même de la langue qui se voit compromis chez nous, et on ne peut blâmer les autres pour cet état de fait qui ne saurait être corrigé par des lois linguistiques ou quelque option politique.

Pierre LAVOIE
Outremont

Les critiques littéraires ne font pas leur part

M. Achmy Halley,

■ Le piège que vous avez tendu aux éditeurs soulève deux interrogations. D'abord, comment se fait-il que vos victimes n'aient pas reconnu l'oeuvre d'Anne Hébert? Ensuite, est-ce que votre faux manuscrit a été ignoré parce que signé par un inconnu? J'aborderai cette deuxième question.

Les éditeurs de Libre Expression font partie de ceux qui ont refusé votre « manuscrit-piège ». Or, cette même maison d'édition a retenu un de mes textes en mars 1996. J'étais pourtant une inconnue. Je n'avais ni formation littéraire, ni liens avec le milieu de l'édition. Pendant dix-huit mois, mes éditeurs et moi-même avons révisé et

corrigé mon manuscrit. Résultat : mon roman, *Fol Espoir*, est paru le 6 octobre dernier. Jusqu'à maintenant, aucun des chroniqueurs littéraires de *La Presse* ne s'y est intéressé.

Toujours aussi « inconnue », j'ai publié un second roman, en décembre 1997. *Un animal a fait grandir un enfant* est paru aux éditions des Glanures, à Shawinigan. À ma connaissance, aucun autre auteur, « connu » ou « inconnu », n'a réussi à publier deux romans à l'intérieur du dernier trimestre. Pourtant, les chroniqueurs de *La Presse* sont toujours aussi muets à mon sujet. Deux éditeurs différents ont donc publié mes manuscrits. Ils ont assumé tous les coûts reliés à l'édition de mes romans, malgré le risque que représente la mise en marché d'une oeuvre d'un « auteur inconnu ». Je me porte donc à leur défense dans la petite tempête que votre canular a soulevée. Rester silencieuse serait, envers mes éditeurs, de l'ingratitude. Ces gens m'ont permis de réaliser un rêve d'enfance. Il est possible pour un jeune auteur inconnu, sans « connexions », de se faire publier : j'en suis la preuve vivante.

Les éditions Libre Expression et les éditions des Glanures ont rempli leur rôle auprès de la jeune auteure inconnue que je suis. Ces éditeurs m'ont enseigné mon métier d'écrivain. Quant aux chroniqueurs de *La Presse*, je les invite à faire leur part afin d'aider les nouveaux auteurs : lisez leurs oeuvres et faites-leur savoir ce que vous en pensez.

Christine MARTIN
auteure

Une découverte majeure

Monsieur Jean-Marc Léger,

■ Dans *La Presse* du samedi 24 janvier, vous vous offensiez de la pauvreté de la langue de certains de nos reporters et chroniqueurs, arguant qu'ils disposent d'un vocabulaire « tragiquement réduit à 400 ou 500 mots ».

Je serais très intéressée de savoir comment vous avez obtenu ces chiffres, plus tragiques qu'on pourrait le croire. Voyez-vous, à partir du début des années cinquante, une équipe de linguistes s'est consacrée à l'élaboration de ce que l'on connaît maintenant sous le nom de français fondamental. Après de très nombreuses années de travail, ils ont révélé que le nombre de mots absolument indispensables à la communication de base en français est d'environ 1 000.

De votre côté, en quelques jours de tempête, vous êtes arrivés à la conclusion que nos reporters et chroniqueurs présentent des communications quotidiennes avec pour tout bagage lexical 400 ou 500 mots!

Monsieur Léger, voilà la découverte la plus fracassante de toute l'histoire de la linguistique, un bond prodigieux pour les sciences du langage. Hâtez-vous de nous faire part de votre travail. Dévoilez-nous votre méthodologie qui permettra à tous les linguistes de la planète d'économiser des montants d'argent considérables en effectuant leurs recherches en des temps records.

Rosalie ROY
enseignante de français

Autour d'un changement de logo

La Société canadienne des Postes va dépenser 30 millions de dollars pour changer son logo et revenir à son ancienne appellation de Postes Canada.

On se demande quelle mouche a piqué le gouvernement Chrétien, ultime bailleur de fonds et véritable patron de l'entreprise. Pourquoi cette dépense pour un changement de « look », quand tant d'autres réformes s'imposent pour donner aux citoyens un service postal minimalement efficace ?

Serait-ce que M. Chrétien veut ainsi laisser sa marque originale, lui qui n'aura fait, quant au reste, que reprendre une à une toutes les politiques de Brian Mulroney ? Serait-ce plutôt qu'à l'approche d'un autre référendum, les fédéraux veulent accroître leur visibilité en remettant le mot « Canada » sur les camions postaux ?

Si c'est le cas, comme je le soupçonne, ils se jouent un bien mauvais tour. Associer le nom du pays à la lenteur proverbiale du service postal ne gagnera personne à la cause fédéraliste... Au contraire !

Suite d'un canular

L'éditeur Alain Stanké défendait hier sa confrérie, victime d'un canular monté par Achmy Halley de *La Presse*. Rappelons qu'aucun des principaux éditeurs du Québec n'a reconnu, dans le manuscrit signé par un pseudonyme, *Les Chambres de bois* d'Anne Hébert.

L'argument de M. Stanké est que ce rejet unanime est normal, étant donné que « les goûts évoluent », et que ce texte « ne correspond pas à notre sensibilité d'aujourd'hui ». Il va jusqu'à dire que « si un éditeur l'avait accepté, on serait en droit de se questionner » (sic).

Je trouve cette argumentation étonnante, à une époque où l'on joue partout du Molière, où Victor Hugo attire les foules sur Broadway, où une nouvelle traduction de *Don Qui-*

chotte fait fureur, et où un auteur aussi « dépassé » que Camus continue à vendre de la copie.

J'ai relu par curiosité *Les Chambres de bois*, et ce roman ne m'a paru ni plus ni moins moderne qu'auparavant. Il n'était pas « actuel » dans les années 50, il ne l'est pas davantage aujourd'hui. Je ne suis pas sûre que Balzac serait publié tel quel de nos jours, mais le dernier Goncourt porte sur une guerre napoléonienne, et l'on lit toujours Elsa Morante, Dostoïevski, Proust, Tennessee Williams, combien d'autres. *Les Chambres de bois*, c'est une prose poétique désincarnée, éthérée, plutôt hors du temps, à peine située (l'action se passe en France mais cette étrange histoire pourrait se dérouler ailleurs). On aime ou on n'aime pas, mais on ne peut pas dire que c'est dépassé.

Mais là n'était pas la vraie question, qui ne portait pas sur les goûts du public ni sur les choix éditoriaux, mais sur le fait troublant que personne, parmi tous ceux qui ont eu ce manuscrit entre les mains, n'ait reconnu le style très particulier d'Anne Hébert. *Les Chambres de bois* est tout de même l'un des textes majeurs du patrimoine littéraire du Québec. À cela, M. Stanké n'a pas répondu.

Sabots pour verglas

Trouvé dans mes papiers une lettre datant de février 97, mais qui est tout à fait d'actualité. Un lecteur, ayant culbuté plus d'une fois sur les trottoirs perpétuellement glacés de Montréal, a pris les grands moyens, et déniché un système anti-dérapant qu'on fixe à ses bottes.

Il s'agit d'une plaque métallique à crampons qui pivote sur une charnière. Pour acti-



Lysiane GAGNON

(normalement je ne fais pas de pub), à ceux qui ont peur de sortir sur la glace. Cordonnerie Papas, 1822, rue Mont-Royal Est. C'est là que notre lecteur a acheté ses sabots pour verglas, mais commencez par appeler votre cordonnier : peut-être en vend-il lui aussi.

La subjectivité du lecteur

On dit que les journalistes sont subjectifs. Et les lecteurs, donc ! Le plus subjectif de tous est le lecteur ultra-partisan, qui ne voit que ce qu'il cherche.

Durant la crise du verglas, j'ai écrit une chronique où je faisais l'éloge, dans le premier paragraphe, du comportement du premier ministre Bouchard. Trois paragraphes plus loin, je lui reprochais d'avoir prétendu que tout marchait bien dans les services de santé.

Première lettre, d'un militant souverainiste. Lui, c'est la critique contenue au quatrième paragraphe qui a retenu son attention et qui l'a fait bondir. Pensez donc ! Oser critiquer Lucien Bouchard ! Ce lecteur m'expédie dans l'enfer où brûlent Mordecai Richler, William Johnson et « la communauté juive anglophone de Montréal » (sic). Une Gagnon ne pouvant être ni juive ni anglophone, il doit bien y avoir quelque sordide raison à

ma perfidie, et notre lecteur l'a trouvée : c'est que je veux que mes fédéralistes de patrons me donnent une augmentation de salaire !

Deuxième lettre, d'un militant fédéraliste. Lui, c'est le premier paragraphe qui l'a frappé. Il m'écrit pour me reprocher d'avoir passé sous silence le fait que Lucien Bouchard, qui est, dit-il, mon « gourou » (sic), ne voulait pas voir l'armée au Québec, et que sans l'armée, dieu sait où nous en serions... mais cela, évidemment, je n'aurai jamais « l'honnêteté de l'écrire ». Il me reproche du même souffle de n'avoir pas « dévoilé la part versée par le gouvernement central » dans l'aide sociale.

Pire que le Titanic

Terminons sur une note plus cosmique. Vous croyiez avoir eu votre « quota » avec le verglas ? Ce n'est rien à côté de ce qui nous attendrait si un astéroïde géant devait tomber dans l'Atlantique ou le Pacifique — hypothèse lointaine mais néanmoins commentée lors d'un récent congrès de l'Association américaine d'astronomie.

Des vagues de quatre kilomètres de hauteur engloberaient d'un seul coup l'est ou l'ouest du continent. Bye bye Montréal, bye bye Vancouver... Le Titanic ? De la p'tite bière.

Il n'y aurait finalement qu'à Winnipeg qu'on serait en sécurité ! Mais ne faites pas vos valises tout de suite, car il paraît qu'un tel événement ne se produit pas souvent. La dernière fois, c'était il y a... 165 millions d'années. Une hypothèse plus probable serait que tombent dans l'océan de petits astéroïdes. Mais cela ne se produit que tous les 3000 ou 5000 ans. Du calme.

Opinions

Le Code civil et le respect du droit à la vie privée

À quel prix une société cède-t-elle son droit de regard critique sur son passé ?

JOANNE BURGESS, YVAN LAMONDE, EVELYNE KOLISH et DENIS GOULET

Les auteurs(e)s sont respectivement présidente, vice-président, trésorière et secrétaire de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF). Ils interviennent ici dans le litige qui oppose l'écrivain Pierre Turgeon à la famille Michaud au sujet de la publication d'une biographie de l'homme d'affaires P.-H. Desrosiers. Après avoir commandé la biographie à M. Turgeon, en 1992, M. Pierre Michaud désire maintenant en faire interdire la publication.

Le litige judiciaire actuel qui oppose Pierre et Claude Michaud et Pierre Turgeon intéresse au plus haut point les historiennes et les historiens du Québec regroupés dans l'IHAF. L'enjeu de cette cause pour nous peut se formuler par deux questions qui sont deux versants d'une même préoccupation : à quel prix une société cède-t-elle son droit de regard critique sur son passé au profit de l'omnipotence du droit à la vie privée ? Jusqu'où et comment peut-on exclure l'histoire du passé privé et personnel de la considération du passé public et collectif ?

Le litige porte sur le droit d'auteur et sur l'article 35 du Code civil du Québec : « Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi l'autorise. » Cet article et ceux qui suivent, qui sont à mettre en relation avec les lois 65 sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels et la loi 68 sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, reposent pour nous sur des motifs valables tout en ayant des incidences néfastes.

Ce réaménagement des frontières entre l'espace public et l'espace privé s'inscrit dans une société à la culture bien identifiée : un contexte néo-libéral de retour à l'individu, aux droits individuels et au privé qui prend de multiples formes ; un possible effet pervers de la constitution de banques de données informatiques à partir de renseignements personnels ou nominatifs toujours susceptibles d'être croisés, échangés, sinon « vendus » ; les conséquences des traces nombreuses laissées par les usagers individuels de la « Grande toile informatique » ; la multiplication, en raison de technologies nouvelles, de la tentation d'écouter ou d'interception électroniques ; les envahissantes nouvelles technologies biomédicales ; le tan cavalier des redres-

seurs de torts d'une certaine dérive radiophonique et l'omniprésence d'une presse à sensation qui mise sur le vedettariat et sur laquelle le vedettariat prend réciproquement le risque de miser aux dépens de sa vie privée.

Le motif de l'article 35 est valable et nous acquiesçons au droit à la vie privée et à la réputation personnelle. Les historiens ont vécu et vivent avec ce postulat chaque fois qu'ils proposent à des familles ou à des individus de déposer des archives dans une institution reconnue. Ils ont vécu et vivent avec cette réalité chaque fois qu'ils écrivent une biographie ou des études qui utilisent de la correspondance ou des journaux personnels, types de sources considérées comme possibles atteintes à la vie privée (art. 36). Ils ont vécu et vivent avec ce principe chaque fois qu'il s'agit de conserver la confiance de personnes qui leur avaient fait ou leur font confiance. Les archivistes vivent aussi avec cet à priori chaque fois qu'ils suggèrent à des donateurs de distinguer ce qui, dans les documents cédés ou prêtés, sera sous restriction de consultation ou sous condition d'obtention d'un accord des personnes intéressées ou de leurs descendants. La tradition de recherche historique au Québec n'en est pas une de recherche « sauvage ». Les historiens comme les journalistes ont la liberté de leur responsabilité civique et professionnelle.

Si l'énoncé de principe de l'article 35 du Code civil repose sur des motifs valables, il a par contre des incidences néfastes sur la recherche historique et par conséquent sur la qualité de la mémoire que veut s'octroyer la société qui s'est donné ce code juridique. Quelle mémoire civique donne donc ce Code civil ? Comment, en amont, interfère-t-il sur la constitution d'archives personnelles et sur le traitement nominatif des archives ? Comment, en aval, perturbe-t-il l'utilisation des sources personnelles par l'historien, confronté aux droits de l'intéressé ou ses héritiers à la correction, à la rectification et à la suppression de ses renseignements ?

Quels sont donc ces incidences néfastes ? Un historien — c'est celui à nom duquel nous parlons ici — ne peut, selon le code civil, constituer un « dossier » sur une personne sans son consentement ou celui de ses héritiers (art. 37). Il ne peut lui refuser l'accès à ce « dossier » (art. 39). L'intéressé ou ses héritiers peuvent faire rectifier le « dossier » (art. 38) et peuvent corriger des renseignements « inexacts, incomplets ou équivoques », peuvent faire supprimer un « renseignement périmé » et peuvent formuler par écrits des commentaires et les verser au « dossier » (art. 40).

On est d'abord étonné par ce vocabulaire du « dossier » qui a quelque chose d'agressif, de policier, sinon de totalitaire, tout à fait étranger à la pratique historique. Et puis, la judiciarisation galopante de la vie publique ressort clairement de cette décision de consigner dans un code civil des pratiques

d'entente à l'amiable qui ont jusqu'à ce jour relevé du mode contractuel ou de la confiance, de la responsabilité professionnelle sinon de l'éthique.

On ne mesure pas l'effet de suspicion jeté par ces articles sur l'intention de donation d'archives personnelles et sur la constitution de fonds d'archives privées. On assiste, de fait, à l'éclatement de la notion même d'archives dans la mesure où la loi transporte à l'individu la responsabilité première sinon unique de conserver les preuves de ses droits, ce que le dépôt d'archives ou l'organisme responsable faisait jusqu'à la refonte du Code civil.

Ces articles signifient concrètement qu'un historien ne peut entreprendre de recherche sur « x » à partir d'un fonds d'archives aujourd'hui accessible sans chercher d'abord les descendants de Marie de l'Incarnation, de Wolfe, de Thérèse Casgrain, de Louis Riel ou de Jos Montferrand et sans obtenir leur accord. Ira-t-on jusqu'à souligner la situation kafkaïenne où il faut à l'historien travaillant au Centre de recherche Lionel-Groulx, par exemple, obtenir la permission des héritiers d'André Laurendeau pour avoir accès à son fonds, celle des héritiers de tous ses correspondants dont des documents apparaissent dans le même fonds et celle des individus ou de leurs héritiers dont mention du nom est faite comme tiers dans la correspondance des deux autres personnes ? Laurendeau écrivant à Groulx à propos de Jean Drapeau, du père Lévesque, de Michel Chartrand et de x, y, z... Une autre incidence néfaste de ces articles consiste à obliger les dépôts d'archives à dénominaliser ou à désindividualiser tout document existant de façon à exclure toute forme nominative de document.

Le droit de rectification, de correction et de suppression de l'individu et de ses héritiers semble passer outre le fait que l'intéressé est alors juge et partie. Aura-t-on remarqué que ce droit de rectification brime un droit collectif même de l'intéressé à une mémoire objectivement vérifiée par l'historien ? Cette absolutisation de l'individu et du privé ressort encore dans cet arbitrage entre le privé et le public qui est laissé au seul privé.

La jurisprudence créée par ce corps de lois récent n'a pas encore permis de définir ce qu'on peut entendre par « privé ». Du point de vue de l'histoire politique, par exemple, on se demande ce que veut dire « privé » lorsqu'un individu, de mille et une façons, accepte de se mettre en situation publique et politique.

Ce droit judiciarisé de regard, de rectification, de correction et de suppression infléchit singulièrement la capacité de l'historien à poser un regard critique sur la société et sur ses acteurs et met en cause la fonction critique essentielle de l'histoire. Comment, en effet, dans un tel univers aseptisé par l'absolu du droit individuel, l'histoire pourra-t-elle être autre chose que complaisante ou muette ? La liberté d'expression est manifestement en jeu. De quoi veut-on se souvenir ?

Tabagisme: il est plus que temps de revoir les lois et les règlements

CLAUDE ROUILLARD

L'auteur est chercheur en neuropharmacologie au département de médecine de l'Université Laval.

Les débats publics sur le problème du tabagisme sont de retour dans l'actualité, et ils y sont pour longtemps ! L'attrait pour la cigarette est avant tout un problème de dépendance à une substance. Cette dépendance est l'élément clé qui explique que les gens continuent à fumer malgré la connaissance des effets néfastes de la cigarette pour la santé. (...) La nicotine est une drogue qui induit une dépendance dont l'intensité et les caractéristiques ressemblent fortement aux dépendances induites par les drogues dures telles la cocaïne et l'héroïne.

Les recherches récentes dans le domaine de la neurobiologie et de la neuropharmacologie ont apporté un éclairage nouveau sur les effets de la nicotine et plus particulièrement sur les mécanismes par lesquels cette drogue induit une dépendance. Les effets de la nicotine sur le cerveau s'apparentent à ceux de l'amphétamine et de la cocaïne en générant la libération d'une substance produite par le cerveau ; la dopamine. La libération de la dopamine dans une région précise du cerveau est à l'origine de la dépendance qui va se développer de façon progressive en fonction de l'exposition à la nicotine. Par exemple, une personne qui fume 20 cigarettes par jour administre à son cerveau 73 000 doses de nicotine dans une année. Comme toute drogue provoquant l'addiction, l'interruption de l'apport en nicotine provoque des symptômes inconfortables (symptômes de sevrage) que le fumeur soulage en grillant une nouvelle cigarette. Les symptômes de sevrage sont très marqués au réveil ; ce qui explique pourquoi la première cigarette de la journée est de loin celle qui produit l'effet le plus spectaculaire. Toutes les autres cigarettes auront de moins en moins d'effet en raison du développement dans le cerveau du fumeur d'une certaine forme de tolérance pour la nicotine. (...)

Les fabricants de tabac sont depuis fort longtemps au courant de cette dépendance tout en la niant officiellement. Ils ont mené, pendant des années, des recherches pour augmenter le niveau de nicotine administré aux consommateurs dans le but d'engendrer et de maintenir le plus possible cette dépendance. Par exemple, les fabricants de tabac utilisent l'ammoniaque pour faciliter la libération de la nicotine du tabac. Sachant bien que la nicotine est l'élément clé de leur marché, ils ont aussi effectué des recherches exhaustives sur la manipulation génétique afin d'accroître la teneur en nicotine dans les plants de tabac. Des documents confidentiels obtenus grâce à la loi d'accès à l'information ont d'ailleurs révélé que le ministère fédéral de l'Agriculture a conjointement travaillé avec les fabricants canadiens de tabac pour atteindre justement cet objectif. De plus, une analyse effectuée par le laboratoire Labstat pour le compte de Santé Canada a trouvé que la teneur en nicotine dans les cigarettes canadiennes a augmenté de plus de 50 % au cours des 27 dernières années.

Le drame de la nicotine est qu'elle provoque une pharmacodépendance particulièrement redoutable à traiter, très facile à contracter (on estime que plus de 80 % des gens ayant expérimenté plus de 10 cigarettes finiront par devenir des fumeurs réguliers). Elle est extrêmement difficile à interrompre ; la moitié des fumeurs fument toute leur vie, même s'ils ont presque tous tenté plusieurs fois d'arrêter, et/ou, malgré des problèmes importants de santé. Les jeunes sont particulièrement vulnérables au développement de la dépendance à la nicotine. Le plus souvent, ils sont incapables d'arrêter de fumer quelques semaines à peine après avoir commencé.

Un deuxième drame lié à la cigarette est mieux connu. Ce drame est que la cigarette ne contient pas seulement de la nicotine mais également plus de 40 produits reconnus pour causer le cancer. Cette dépendance à la nicotine s'accompagne donc de conséquences importantes et irréversibles sur la santé. Quand on laisse une pareille drogue se vendre légalement dans un emballage non sécuritaire et avec renfort de publicité, on peut penser qu'il est temps de revoir nos lois et règlements sur cette drogue, sur sa publicité et sur son emballage !

Suivez la route du **20 %** d'économies



Multi-Auto

LA POLICE ÉCONOMIQUE POUR CEUX QUI ONT PLUS D'UNE AUTO.

Avec la couverture du plan *Multi-Auto* d'Allstate, vos véhicules sont assurés grâce à un seul plan commode et économique.

Profitez d'économies allant jusqu'à 20 % sur le coût combiné de vos polices d'assurance actuelles. Des économies qui s'ajoutent aux taux très compétitifs d'assurances auto d'Allstate ainsi que tout autre rabais sur la conduite d'un véhicule auquel vous êtes admissible. *Multi-Auto* c'est la solution-clé pour profiter d'économies allant jusqu'à 20 % et c'est la façon Allstate de vous mettre en toute confiance.

Contactez votre agent ou courtier Allstate. Ou appelez le

1 800 ALLSTATE

Appelez-nous sans frais (soirs de semaine et samedi également) et nous vous mettrons en contact avec l'agent ou courtier Allstate le plus près de chez vous. Nos clients malentendants peuvent appeler notre numéro d'ATS sans frais au 1 888 316-4777. Ou encore, visitez notre site Web à www.allstate.ca

Allstate
Vous êtes en bonnes mains™

PARCE QUE VOUS VOULEZ ÊTRE EN BONNES MAINS™

Allstate du Canada, compagnie d'assurance / Allstate, compagnie d'assurance



**Quand je serai grand,
je serai guéri.**



Fondation Charles-Bruneau **256-0404**

Politique

Dumont s'excuse auprès de l'ex-président de l'ADQ, Moncef Guitouni

MARIO GILBERT
de la Presse Canadienne

Le parti de l'Action démocratique du Québec et son chef, Mario Dumont, regrettent « d'avoir agi de façon pressée par le temps » en décidant de destituer l'ex-président Moncef Guitouni, en août 1994.

M. Guitouni, un psychosociologue, avait intenté en Cour supérieure une poursuite de 45 000 \$ contre l'ADQ en dommages et intérêts pour « préjudices moraux et professionnels ayant causé humiliation et souffrance ». La mise au point d'hier constitue le règlement à l'amiable dans le cadre de cette poursuite; aucune somme d'argent n'a été versée à l'ancien président de l'ADQ.

M. Guitouni reprochait à l'ADQ de l'avoir expulsé de façon hâtive, en pleine campagne électorale, sur la foi de reportages, et par là « d'avoir confirmé des choses qui n'ont jamais existé », a-t-il expliqué hier.

Dans sa lettre, M. Dumont reconnaît « avoir agi de façon pressée par le temps en décidant de vous destituer (...) sur la foi d'un article et d'un reportage. Nous reconnaissons nous être sentis pressés par les événements étant donné les circonstances et l'urgence de la situation » (la campagne électorale).

« De surcroît, nous reconnaissons ne pas avoir eu le temps d'analyser ni de vérifier les fondements des informations diffusées, et que si nous avions eu le temps de vérifier le tout, la décision aurait été différente », écrit M. Dumont.

Le 17 août 1994, moins d'un mois avant les élections générales, où il était d'ailleurs candidat, la direction de l'ADQ avait écarté M. Guitouni de son poste de président et l'avait dépouillé de son droit de représenter les couleurs du parti.

La direction de l'ADQ avait pris cette décision à la suite de reportages à l'émission *Le Point*, de Radio-Canada, et dans le quotidien montréalais *Le Devoir*, qui sont par ailleurs poursuivis eux aussi par

M. Guitouni. *Le Devoir* écrivait notamment que le président de l'ADQ était l'objet de nombreuses plaintes à la Corporation des psychologues du Québec et à Info-Sectes. La Cour supérieure a déjà condamné le quotidien montréalais à verser 25 000 \$ au psychosociologue et 15 000 \$ au Centre de psychologie préventive et de développement humain (G.S.M. inc.), qu'il dirige. *Le Devoir* en a appelé de cette décision.

De son côté, l'émission *Le Point*, de Radio-Canada, avait associé à une secte le groupe dirigé depuis 25 ans par M. Guitouni, la Société de recherche en orientation humaine. La cause en Cour supérieure n'est pas encore entendue, et M. Guitouni poursuit aussi d'anciens membres de sa société interviewés par *Le Point*.

Apprenant la diffusion de cette émission, et à la suite de l'article du *Devoir*, la direction de l'ADQ avait convoqué le soir même M. Guitouni pour qu'il s'explique. « Nous avons décidé que je serais suspendu le temps de faire la lumière dans toute cette affaire », a expliqué M. Guitouni hier.

« Mais une heure après cette discussion, je me suis retrouvé exclu, expulsé », a-t-il dit. « Ils n'ont même pas pris la peine de m'appeler : je l'ai appris au journal télévisé. »

« C'est un geste de panique, ce ne peut pas être autrement », a-t-il dit, imputant aujourd'hui cette décision précipitée à la jeunesse et l'inexpérience du parti et de son chef.

« D'après ce que je crois, s'il (Mario Dumont) était assez expérimenté et assez mature dans sa décision, je ne pense pas qu'il aurait dû prendre une décision aussi hâtive. Il a paniqué. La campagne électorale, c'est une des excuses. »

M. Guitouni n'a pas voulu dire, hier, s'il était tenté par un retour au sein de l'ADQ. « J'ai toujours le goût de travailler pour le Québec, de faire des choses, mais pas nécessairement dans un parti », a-t-il dit.

Parizeau veut témoigner devant la CAI

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'ancien premier ministre du Québec Jacques Parizeau insiste : il veut être entendu par la Commission d'accès à l'information pour y révéler les moyens qu'il avait mis en place en octobre 1995 afin de faire face aux « tentatives de déstabilisation financière » des adversaires de la souveraineté.

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à la commissaire Diane Boissinot, M. Parizeau demande de pouvoir faire le point sur « la plus solide et la plus remarquable des opérations qui a précédé le référendum du 30 octobre 1995 ».

La Commission d'accès doit se pencher à compter de cette semaine sur une requête du député libéral de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, qui exige que lui soit remise une copie de ce qu'il appelle « le

plan O », c'est-à-dire le plan mis en place par le gouvernement du Parti québécois en 1995 pour faire face aux résultats du référendum sur la souveraineté du Québec.

Jusqu'à maintenant, le ministère des Finances a refusé de divulguer « le plan O ».

Le député Fournier avait exigé la semaine dernière la comparution de M. Parizeau devant la Commission d'accès à l'information, notamment aux fins de vérifier l'importance des liquidités qui avaient été débloquées en octobre 1995 pour faire face à toutes les éventualités.

La commissaire Diane Boissinot avait rejeté pour l'instant la demande de M. Fournier, jugeant que la comparution de l'ancien premier ministre était « prématurée ». Mme Boissinot ajoutait toutefois que M. Parizeau pourrait être convoqué au besoin.

**OUBLIEZ LES BOYS
LES MACHOS SONT DE RETOUR**

**LAURENCE
EST ENCORE
VICTIME
D'APPELS
ANONYMES**

LES MACHOS

Ce soir
21h

TVA

La recherche en santé: La force du savoir à l'œuvre



... dans la santé

De l'insuline aux médicaments pour le SIDA en passant par les vaccins, les découvertes des chercheurs canadiens ont fait la différence entre la vie et la mort. Leurs travaux ont démontré l'efficacité de divers traitements. La recherche est la source des nouvelles thérapies et la base d'un système de santé efficace.

... dans l'emploi et l'économie

Elle favorise l'emploi et la croissance économique, et améliore notre position concurrentielle. En 1996, le quart du capital de risque au Canada est allé aux sciences de la vie—plus que

dans tout autre secteur. Les sciences de la vie emploient plus de 70 000 personnes (125 000 avant 2001 selon les prévisions).

... dans les connaissances et la formation

Les chercheurs canadiens relèvent les difficiles défis du monde actuel. Ils forment les futurs spécialistes en santé et aident le Canada à soutenir la concurrence dans une économie mondiale fondée sur le savoir.

... au Canada

Pour que la recherche en santé soit concurrentielle sur le plan mondial, il faut que les niveaux de financement le soient aussi.

Plusieurs parmi nos concurrents du G-7 l'ont reconnu et ont augmenté le financement de la recherche fondamentale en santé de 40 p. 100 durant les cinq dernières années. Il est huit fois plus élevé par habitant aux États-Unis qu'au Canada.

La recherche fondamentale est au cœur de l'innovation. Elle est à la base de notre santé et de notre prospérité. Grâce à la Fondation canadienne pour l'innovation, le gouvernement fédéral a assuré le financement des infrastructures de recherche (le matériel). Établir l'aide gouvernementale aux chercheurs à des niveaux concurrentiels à l'échelon international rentabilisera cet investissement.

Mettons la force du savoir à l'œuvre—grâce au rendement reconnu du Conseil de recherches médicales du Canada.

Doyens de médecine des universités:

Alberta, British Columbia, Calgary, Dalhousie, Laval, Manitoba, McGill, McMaster, Memorial, Montréal, Ottawa, Queen's, Saskatchewan, Sherbrooke, Toronto, Western Ontario.

PDG des hôpitaux d'enseignement et de recherche:

Izaak W. Killam Grace Health Centre, Queen Elizabeth II Health Sciences Centre de Halifax; Centre hospitalier

universitaire de Québec; Hôpital Sainte-Justine de Montréal; Hotel-Dieu Hospital, Kingston General Hospital, St. Mary's of the Lake Hospital de Kingston; Baycrest Centre for Geriatric Care, Hospital for Sick Children, Sunnybrook Health Sciences Centre, Toronto Hospital – Ontario Cancer Institute – Princess Margaret Hospital de Toronto; Hamilton Health Sciences Corporation; St. Joseph Health Centre, London Health Sciences Centre de London; Health Sciences Centre, Children's Hospital

de Winnipeg; Hôpital général de Saint-Boniface; Saskatoon Health District; Capital Health Authority d'Edmonton; Calgary Regional Health Authority; Women's and Children's Hospital, St. Paul's Hospital, Vancouver Hospital and Health Sciences Centre, British Columbia Cancer Centre de Vancouver.

PDG des instituts de recherche:

Centre de recherche en infectiologie de l'Université Laval, Laboratoire d'organogénèse expérimentale de

Québec; Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal; Institut de recherches cliniques de Montréal; Institut neurologique de Montréal; Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa; Institut Loeb, Institut de recherche de l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario; Institut de recherche de l'Hôpital général d'Ottawa; Samuel Lunenfeld Research Institute of Mount Sinai Hospital de Toronto; Centre de recherche de l'Hôpital de Saint-Boniface.

PDG des sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques s'appuyant sur la recherche:

Association canadienne de l'industrie du médicament, Bayer Inc., BioChem Pharma Inc., Biomira, Groupe Pharmaceutique Bristol-Myers Squibb, Glaxo Wellcome Inc., Hoechst Marion Roussel Canada Inc., Hoffmann-La Roche Limitée, Knoll Pharma Inc., Merck Frosst Canada Inc., Novartis Pharmaceuticals Canada Inc., Pfizer Canada Inc., Pharmacia & Upjohn, Purdue Frederick, Schering

Canada Inc., SmithKline Beecham Pharma, Wyeth-Ayerst Canada Inc., ZENECA Pharma Inc., MethylGene Inc.

PDG des fondations et des sociétés de commercialisation de la recherche:

Health Sciences Foundation de Winnipeg, Children's Hospital Foundation of Manitoba Inc.; Groupe financier de la Banque Royale, Fonds de découvertes médicales canadiennes inc., BioCapital – Fonds d'investissement en biotechnologie.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



ALGÉRIE

Voyageurs assassinés

■ Quinze voyageurs circulant à bord de trois véhicules ont été assassinés hier au lieu dit Ain-Djedj, dans le département de Tlemcen (extrême ouest) par un groupe armé islamiste, ont annoncé les services de sécurité dans un communiqué. Les victimes, sur l'identité desquelles aucune indication n'a été donnée, semblent avoir été interceptées à un « faux barrage », dressé par un groupe armé islamiste. La région de Tlemcen, à la frontière avec le Maroc, est depuis plusieurs semaines le théâtre de nombreux actes de violence. Dans la nuit de samedi à dimanche, un groupe armé islamiste a investi le village de Sabra et assassiné dix personnes d'une même famille, selon les quotidiens *Liberté* et *El-khabar*. À Hen-naya, une bombe a explosé dimanche, tuant deux personnes et blessant cinq autres, selon *El-khabar*. La tuerie de Ain-Djedj porte à 85 le nombre de civils tués en une semaine.

d'après AFP

ÉTATS-UNIS

Budget excédentaire

■ Déclarant la fin de « l'ère de l'explosion des déficits », le président Bill Clinton a adressé hier au Congrès américain une proposition de budget 1999 de 1,73 billions de dollars, prévoyant, pour la première fois depuis 1969, un excédent, s'élevant à 9,5 milliards. Le projet prévoit de verser plusieurs milliards de dollars en faveur de programmes populaires comme l'éducation, les soins pour les enfants et la recherche médicale. Il mentionne notamment la baisse de la limite d'âge pour bénéficier de Medicare et la réduction des effectifs dans les classes avec l'embauche de 100 000 nouveaux professeurs. Dans son message présentant le budget, Bill Clinton estime que ce projet « met un terme à trois décennies de chaos fiscal, une période durant laquelle les Américains avaient perdu confiance dans leurs gouvernements ».

d'après AP

HAÏTI

Assassinat politique

■ Le responsable de la sécurité de la Fondation Aristide pour la démocratie a été abattu samedi soir à Port-au-Prince par un inconnu qui a pris la fuite, a annoncé hier la fondation dans un communiqué. Jean-Baptiste Bocenet a été tué d'un coup de revolver alors qu'il revenait de son travail et se trouvait dans un véhicule de transport public sur la route de l'aéroport international. Selon la presse locale, qui cite des sources proches de la fondation, il s'agirait d'un assassinat à « caractère politique ». Par ailleurs, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) versera une contribution de deux millions de dollars pour la réalisation d'un projet d'aide alimentaire qui permettra de nourrir 45 000 enfants haïtiens d'âge préscolaire et primaire.

d'après AFP

MAROC

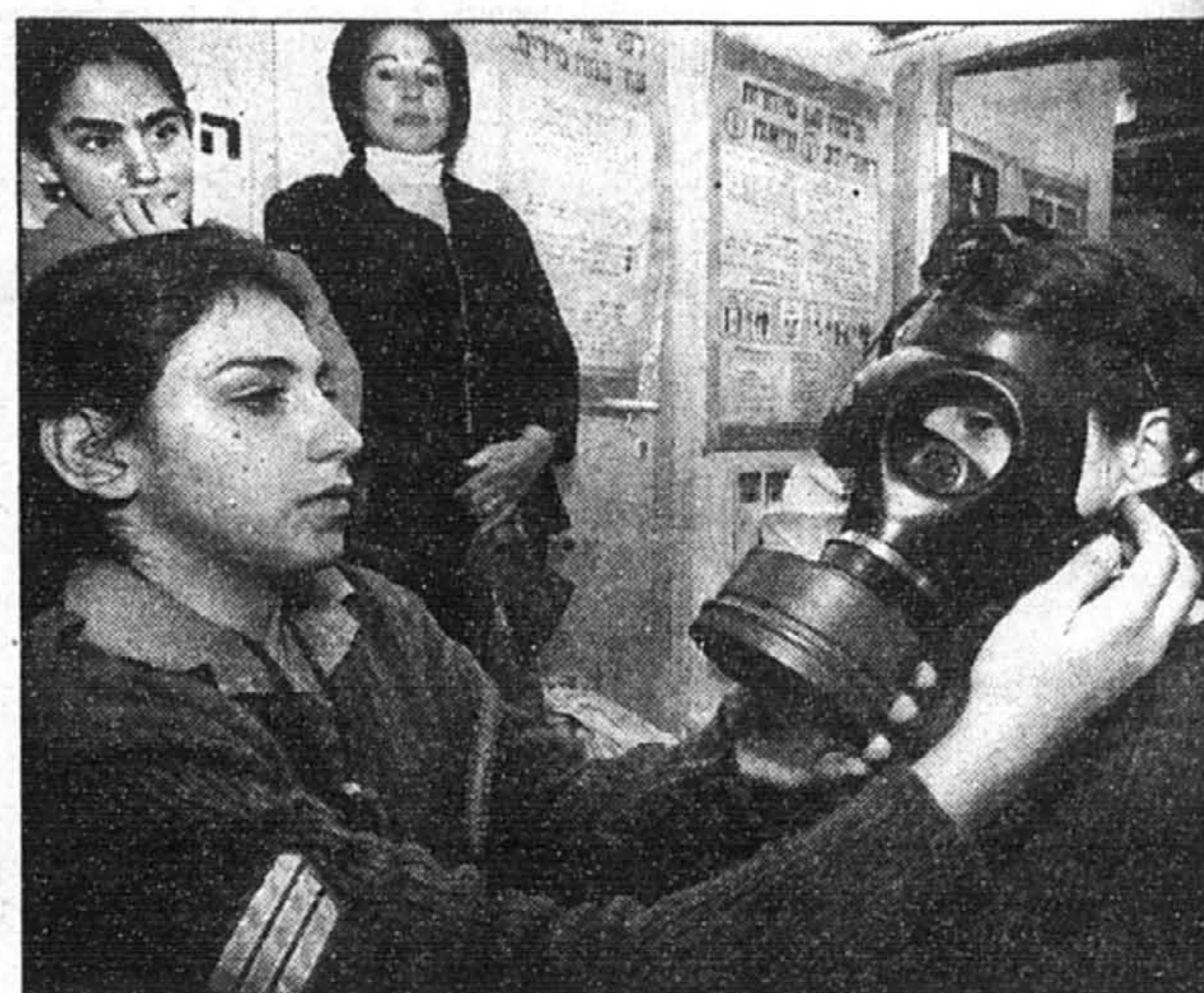
Manoeuvres dénoncées

■ Les Chioukh, représentants des tribus du Sahara occidental, ont annoncé hier à Rabat qu'ils avaient adressé au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, une plainte en 14 points dénonçant en particulier les « manoeuvres et le sectarisme » du Polisario. Au cours d'une conférence de presse, les Chioukh ont tenu à « attirer l'attention de l'opinion publique internationale » sur les agissements des séparatistes sahraouis. Les Chioukh accusent le Polisario de procéder, dans le cadre des opérations d'identification, à la « modification des dates de naissance des postulants n'ayant pas encore atteint l'âge requis, au changement des lieux de naissance déjà déclarés dans des formulaires d'enregistrement, à l'usurpation et à la substitution d'identité ».

d'après AP



Guerre appréhendée : des militaires américains chargent des missiles à bord d'un avion de combat du porte-avions *George Washington*, stationné dans le golfe Persique; à Jérusalem, une Israélienne essaie un masque à gaz.



PHOTOS AFP

Bagdad dément tout compromis

Clinton renouvelle les menaces, les Arabes tièdes envers Albright

d'après AFP et AP
BAGDAD

Un timide espoir de solution diplomatique au conflit entre Bagdad et l'ONU sur le désarmement irakien s'est évaporé hier au bout de quelques heures quand l'Irak a démenti avoir, comme l'affirmait Moscou, accepté le principe d'une inspection d'une partie de ses « sites présidentiels ».

Selon la Maison-Blanche, le président Bill Clinton a affirmé à son homologue russe Boris Eltsine que « le temps de la diplomatie expire rapidement » dans la crise irakienne.

Les États-Unis avaient rejeté l'accord rapporté par ITAR-Tass. « Ce n'est pas à Bagdad de définir les sites présidentiels », avait déclaré Bill Richardson, ambassadeur américain à l'ONU.

Israël, qui craint une éventuelle attaque balistique irakienne, a déployé des batteries de missiles anti-missiles Patriot et lancé une campagne d'information sur les développements de la crise.

Le leader palestinien Yasser Arafat estimait hier que la crise irakienne compliquait le processus de paix au Proche-Orient.

Soldats israéliens et policiers palestiniens se sont menacés de leurs armes hier, au quatrième jour consécutif d'émeutes à Bethléem, en Cisjordanie, ont indiqué des témoins.

Les heurts ont commencé vendredi avec la mort d'un Palestinien dans une prison israélienne. La tension est montée après l'échec de la visite en Israël de Mme Albright, qui n'est pas parvenue à relancer le processus de paix dans l'impasse.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a bien accueilli entre-temps la forte hausse des ventes de pétrole de l'Irak préconisée par le secrétaire général Kofi Annan pour permettre à ce pays sous embargo de faire face à une grave crise humanitaire.

Annan recommande de porter à 5,2 milliards de dollars par semestre les revenus pétroliers de l'Irak dans le cadre de l'accord « pétrole contre nourriture », contre 2 milliards actuellement.

Clinton a rencontré hier ses conseillers de politique étrangère sur la crise irakienne, examinant les résultats de la mission du secrétaire d'État américain Madeleine Albright, qui a du

mal dans le Golfe à trouver du soutien à une frappe US contre l'Irak.

Une annonce venue de Moscou hier avait fait croire que Bagdad se décidait à lâcher du lest, en acceptant l'idée d'une inspection de huit « sites présidentiels ». Selon le Kremlin, les autorités irakiennes avaient déclaré à l'émissaire Viktor Possouvaliouk, dépêché par Eltsine, être prêts à « recevoir immédiatement » le chef des inspecteurs de l'ONU pour lui faire cette proposition.

Les diplomates s'empressaient de lui trouver des interprétations différentes : pour certains Bagdad proposait de n'ouvrir que huit sites présidentiels, pour d'autres c'était tous les sites qui seraient ouverts, mais avec des restrictions pour ces huit-là...

Quelques heures plus tard, tout était remis en cause : le sous-secrétaire d'État irakien aux Affaires étrangères, Ryad al-Qaisi, déclarait que la question de l'inspection « n'avait jamais été discutée » avec l'émissaire russe à Bagdad.

« Cette déclaration (du Kremlin) est totalement incorrecte. Un tel sujet n'a jamais été discuté avec Possouvaliouk », a dit Al-Qaisi, soulignant que les discussions avec l'émissaire « se poursuivent pour tenter de trouver une solution à la crise ».

Les États-Unis se préparent néanmoins pour la confrontation, mais Mme Albright se heurte à un échec en Égypte, qui s'est prononcée pour l'option diplomatique. Le président Hosni Moubarak a pris des contacts pour une position arabe « positive et conjointe ».

Hier soir à Ryad, elle disait n'avoir obtenu aucune réponse des dirigeants saoudiens. Un peu plus tôt dans la journée, une source saoudienne autorisée affirmait que Ryad n'était « pas favorable à l'option militaire et préfère que les pressions diplomatiques soient employées » pour mettre Bagdad au pas.

Des délégués israéliens et palestiniens doivent négocier la semaine prochaine à Washington les conditions d'une relance, mais le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a estimé hier à Jérusalem que « ce qui se passe dans le Golfe montre bien dans quel Proche-Orient nous vivons ».

« La crise va compliquer la situation dans le processus de paix au Proche-Orient », a indiqué Arafat devant la presse à l'issue d'une réunion publique à Ramallah, en Cisjordanie.

Les Israéliens ont pris d'assaut les centres de

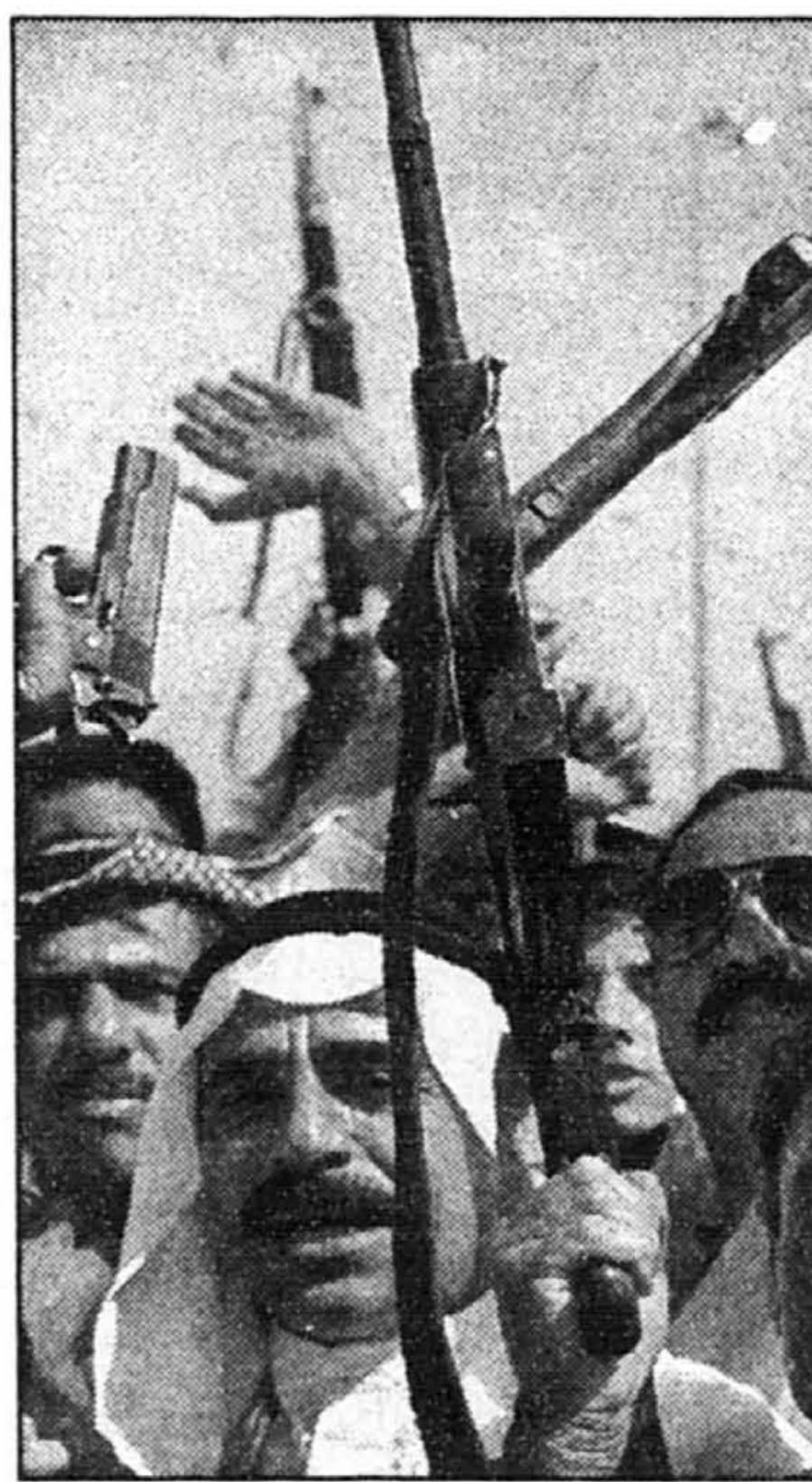


PHOTO AFP

Des « volontaires » irakiens manifestent leur hostilité envers les États-Unis.

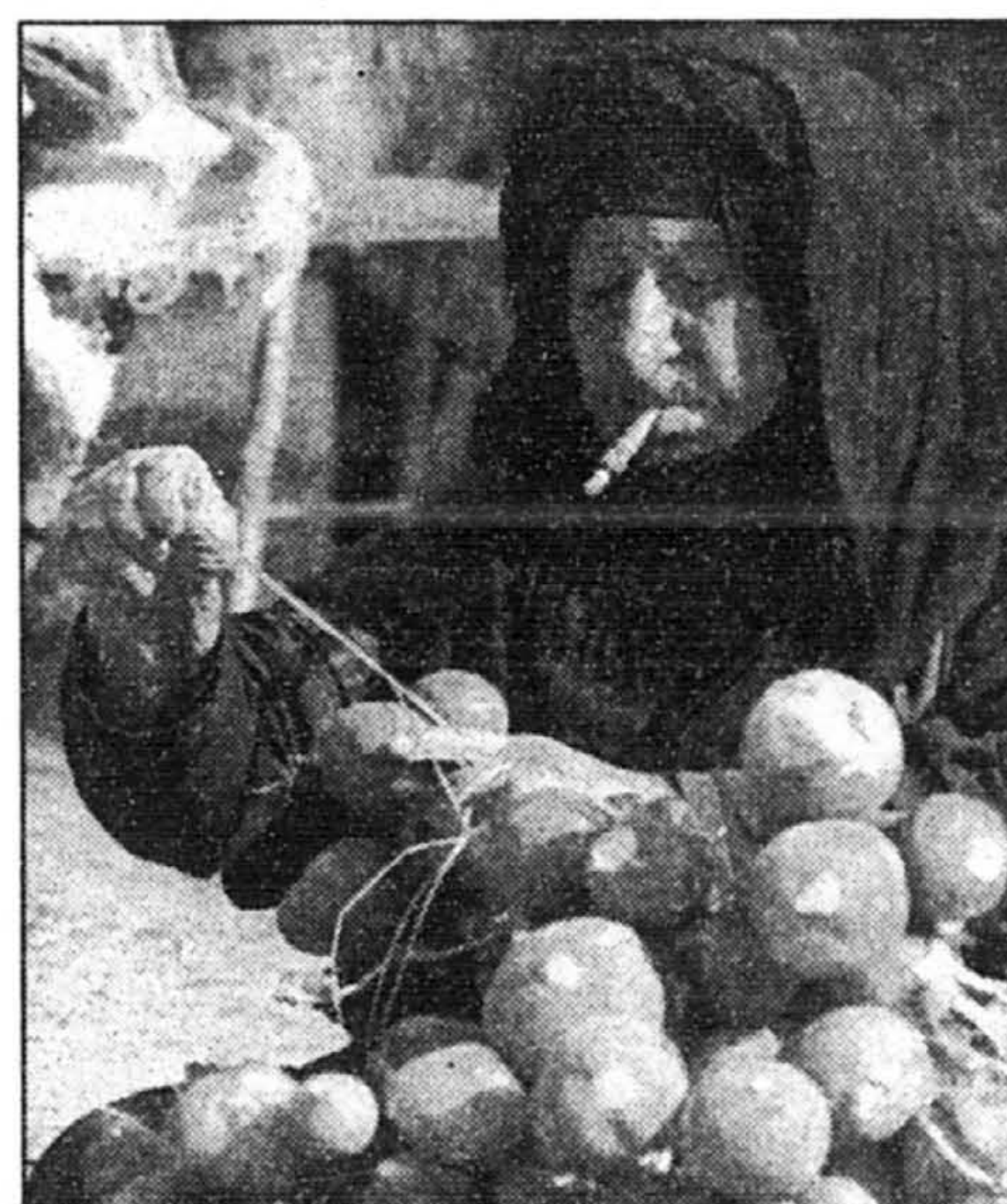


PHOTO AFP

Insensible aux menaces de guerre, cette marchande prépare ses boîtes de radis à l'ouverture du marché de Bagdad.

Une société en crise

d'après AP
BAGDAD

À Bagdad, l'heure est à la colère et à la désignation parmi la population. Quand il parle de sa vie quotidienne, Subhi Latif a l'air épuisé, les épaules basses et les yeux dans le vague. Mais lorsqu'on lui parle des menaces américaines contre son pays, il retrouve toute sa vigueur.

« Nous sommes habitués à ces bombardements », s'exclame cet homme de 66 ans aux traits ridés et aux cheveux blancs. Et il ajoute, sûr de lui : « Nous n'avons pas peur ! »

Ce genre de propos est typique de ce que peuvent entendre les journalistes étrangers, qui ne peuvent se déplacer en Irak que sous l'escorte obligatoire d'« anges gardiens » du ministère irakien de l'Information.

Chez eux, bien sûr, les Irakiens tiennent un tout autre langage et évoquent notamment les dégâts considérables que pourrait provoquer une nouvelle attaque américaine. Beaucoup, craignant que les centrales électriques soient de nouveau prises pour cible, se munissent aujourd'hui de lampes à pétrole, comme ils l'avaient fait pendant la guerre du Golfe en 1991.

Même leurs questions aux journalistes, à commencer par l'incessante « Pensez-vous que les Américains vont attaquer ? », trahissent une certaine anxiété. S'ils se disent prêts à défier l'Amérique et ses alliés, les Irakiens ne mentent pas pour autant : ils sont seulement partagés entre crainte et bravade.

Al-Thawra, le journal du parti Baath au pouvoir, a beau affirmer hier dans un éditorial que « le monde entier est convaincu que l'Irak n'a rien fait qui puisse permettre à l'administration américaine de recourir à la force contre lui », la peur vient s'ajouter aux souffrances de la population.

Dans la capitale, la situation économique est si désastreuse qu'un soldat, avec sa pension mensuelle, ne peut même plus s'offrir un paquet de chewing-gum.

Les Nations unies estiment que le salaire moyen d'un fonctionnaire ne dépasse pas 3 à 5 dollars (US) par mois, alors qu'il était de 50 à 100 dollars (US) avant les sanctions internationales imposées à la suite du conflit du Golfe.

Victoire de l'opposition costaricaine

EDOUARD PONS
de l'AFP, SAN JOSE

Le candidat présidentiel de l'opposition social-chrétienne a obtenu une courte avance électorale dimanche au Costa Rica et pourrait être obligé de composer au parlement avec les sociaux-démocrates ou les partis minoritaires pour gouverner.

Selon les résultats du tribunal suprême électoral portant sur 91 % des bureaux de vote publiés hier, le candidat présidentiel du Parti de l'unité social-chrétienne (PUSC), Miguel Angel Rodríguez, a atteint 46 % des voix, contre 44 à celui du Parti de libération nationale

(PLN), actuellement au pouvoir, José Miguel Corrales.

Aux élections législatives le PLN a obtenu 34 % des voix contre 41 % au PUSC. Ces résultats donneraient 28 ou 29 députés sur 57 au PUSC contre 22 ou 23 au PLN, social-démocrate, selon les dernières projections officielles et en l'attente des résultats définitifs.

Six autres sièges iraient à quatre petits partis dont deux à Force démocratique, de centre-gauche, et autant au Mouvement libéral, de droite.

Rodriguez qui sera investi le 8 mai, pourrait être contraint de chercher une alliance avec le PLN ou un

accord au coup par coup avec ces deux derniers partis, l'un favorable à un total désengagement de l'État de l'économie, l'autre hostile aux privatisations.

En reconnaissant sa défaite, Corrales, qui accuse Rodriguez de vouloir « vendre le pays » a averti qu'il exercerait une « stricte surveillance » de l'action du futur gouvernement.

Rodriguez, 58 ans, a présenté un programme de privatisations qui inclut notamment deux banques d'État, la Fabrique nationale de liquors — une des entreprises les plus rentables du pays — et l'Institut national d'assurances.

Il s'est aussi engagé à favoriser

l'investissement national et étranger, diminuer les dépenses publiques, stabiliser le coût de la vie, créer davantage d'emplois, améliorer l'enseignement ainsi qu'à stimuler le tourisme et les petites et moyennes entreprises.

Pendant le mandat de quatre ans de l'actuel président, José María Figueres, l'inflation a été de 70 % et le chômage est passé de 4,2 à 5,7 %.

Selon les premières estimations l'abstention aurait atteint 28 %, le taux le plus élevé des quarante dernières années et considéré comme « catastrophique » dans un pays qui se veut un modèle de démocratie et de participation citoyenne.



Hasankeyf, vue du haut d'une niche dans un mégalithe, avec, au fond, le Tigre serpentant vers l'Irak. D'ici trois ans, le barrage Ilchou va submerger cette ville kurde riche de 11 000 ans de civilisation.

PHOTO JOONEED KHAN, La Presse

Les Kurdes, peuple cocu de l'histoire et otage de la géographie



Jooneed Khan

envoyé spécial,
Diyarbakir

L'agent de voyages à Izmir avait dit : « Diyarbakir, c'est le Paris de l'Est ». Après la Première Guerre mondiale, le peut-être, quand les Français occupaient le sud-est anatolien.

La ville ce matin a des allures de village, des paysans kurdes, keffieh noué sur la tête, menant paître leurs troupeaux d'agneaux par les rues boueuses et défoncées qui ont vu en 5000 ans déferler 26 civilisations.

« La ville avait 500 000 habitants en 1990, aujourd'hui elle en compte deux millions », dit Our Yeunten, professeur de français à l'Université du Tigre — la ville est sur le fleuve —, et militant turc d'une vaste organisation de soutien aux déplacés kurdes.

En Anatolie, la stratégie turque invoque le « terrorisme » du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan, fondé en 1978), qui lança en 1984 une guérilla pour « libérer le Kurdistan du joug colonial turc et du féodalisme ».

La guerre a fait près de 28 000 morts dans les deux camps. Mais 1990-91 fut un tournant : l'armée turque passa à la terre brûlée. « 2000 villages ont été évacués de force, les arbres alentour ont souvent été incendiés, pour priver le PKK de tout refuge », dit un commerçant. « Un paysan qui perd son village perd tout », dit-il.

« Le pouvoir pense ainsi turkifier et assimiler plus facilement les Kurdes », dit Abdulla, de l'organisation bénévole Zehra Vakif. « Et pour s'en débarrasser, les autorités ferment les yeux sur les rackets d'émigration kurde vers l'Europe », ajoute-t-il.

Le fait kurde

Dès sa création en fait, la Turquie kémaliste fait la guerre aux Kurdes : le projet de l'État-nation turc coupé de son hinterland islamique et mimant l'Europe, avec le turc latinisé comme langue officielle, est celui des élites « blanches » de l'ouest du pays.

Ayant refoulé Arméniens, Russes, Grecs, Italiens, Français et Anglais, le kémalisme s'est acharné à nier le fait kurde, ultime hypothèque du traité de Sèvres sur la « patrie des Turcs ».

Dès 1925 la révolte de cheik Saïd est écrasée. Les Kurdes deviennent « Turcs des montagnes ». Les kémalistes invoquent les Ottomans : « Ils admettaient les religions minoritaires, pas les cultures ; or les Kurdes sont musulmans, ils ne sont donc pas une minorité ».

Discours-réflexe des élites du quartier d'Etiler, à Istanbul, des

clients des chics restaurants de Tchankaya, à Ankara, de l'élégant jet set aux téléphones portables des vols intérieurs. « Au Parlement il y a 150 députés d'origine kurde, le président Turgut Oezal était kurde de Malatya, la langue kurde n'est rien sans les mots turcs, les Kurdes sont otages du PKK », la litanie revient sans cesse.

Et explique cette étonnante statistique officielle : 68,8 % de la population vit en zone urbaine. Le chiffre ne dit pas qu'y sont inclus des Kurdes par millions chassés des villages et entassés dans les guedjekondou ou banlieues de squatters croissant comme des champignons autour d'Istanbul, Ankara, Izmir, Antalya, Bursa.

Le voisin irakien

Voire autour des villes du Kurdistan. À Batman, à 100 km à l'est de Diyarbakir, une photo de vaches dans une cour d'hôpital fait la une du tabloïd local de quatre pages sur le pupitre d'un petit fonctionnaire. « Les paysans arrivent tous les jours avec bêtes et familles », dit-il. « On les aide comme on peut, l'État s'en fout. »

Batman, comme Diyarbakir, est gardée par la Gendarmerie (police militaire). Sur la route, qui mène en Irak vers le Sud-Est, jeeps et camions militaires, transports de troupes, se mêlent aux poids lourds, autocars et voitures surchargés dans les deux sens.

« Des avions américains paraient d'ici bombardier l'Irak en 1990-91, ensuite soutenir les Kurdes d'Irak contre Saddam Hussein, et maintenant l'armée turque y base ses incursions en Irak », dit un instituteur sirotant, dans l'épais brouillard matinal, un verre de thé à un étal au bord de la rue — économie informelle oblige.

Le paradoxe, obscène, n'est pas suffisamment souligné : membre

La Turquie



à la croisée des chemins

de l'OTAN, la Turquie joue un rôle clé dans la stratégie US de créer un quasi-État kurde dans le nord de l'Irak, mais sur son propre territoire, elle réprime les Kurdes impunément et sans merci.

Les Kurdes, peuple cocu de l'histoire, otage d'un cercle vicieux : l'Europe somme Ankara de les respecter, tout en armant les Turcs contre eux, ce que dénoncent les écrivains Günter Grass et Yasar Kemal. « Les Kurdes sont 500 000 en Allemagne mais n'exigent pas d'écoles kurdes. Pourquoi ? », demande Haldun Otman, des Affaires étrangères à Ankara.

« Ils sont 20 millions sur les 65 millions de Turcs », dit Ertoroul Tchiraan, conseiller du vice-premier ministre Bulent Edjevit. Il ajoute : « C'est une estimation, le recensement exclut l'origine ethnique ». En outre 15 millions de Kurdes vivent à cheval sur les frontières — en Syrie, Irak, Iran, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan.

« La guerre nous coûte 6 milliards US par an. La solution est dans le développement économique : il nous faut casser la féodalité de la société kurde », dit-il, ajoutant : « Les Kurdes ont une natalité de 3,5 % contre 1,7 pour les Turcs ».

Pourquoi la Turquie refuse-t-elle le dialogue politique avec les Kurdes ? Et pourquoi refuse-t-elle d'envisager la formule fédérale qu'elle propose pour Chypre ? « La

Constitution l'interdit », répond Tchiraan avec un certain sourire.

« Quel bonheur de pouvoir dire que je suis turc ». Le message, en pierres blanches sous le croissant et l'étoile, s'étale au sommet d'une colline à l'entrée sud Mardin, au cœur du Kurdistan turc, non loin de la frontière syrienne.

La Turquie en a surout contre la Syrie, qu'elle accuse d'abriter le PKK. Mais la Syrie n'est pas l'Irak : Damas fut un allié contre Bagdad, sa souveraineté est inviolable. Ankara s'emploie donc à fortifier et miner la longue frontière avec la Syrie, ponctuée de miradors et de bases de ravitaillement.

Jouant le camp Talabani contre celui de Barzani, et profitant du gouvernement pro-islamiste d'Erbakan à Ankara, Saddam Hussein a mis en échec en 1996 l'opération Provide Comfort.

Les Américains sont revenus à la charge avec le projet kémaliste d'établir une zone tampon dans le nord de l'Irak. Agents de la CIA et du Mossad s'activent dans la région, lit-on dans la presse turque.

Il s'agit tout à la fois de couper l'accès du PKK à l'Anatolie, de continuer à en chasser les paysans, de frustrer l'autorité de Bagdad dans le nord, et d'exercer une pression durable sur l'Irak et la Syrie. La guerre et la terre brûlée sont un moyen ; un autre en est les grands barrages et la terre inondée.

L'Anatolie n'est pas qu'un grenier ; elle recèle du pétrole, et elle est un immense bassin de captage des eaux où naissent, entre autres, le Tigre (vers l'Irak) et l'Euphrate (vers la Syrie). De la route on voit les pompes, extrayant du pétrole pour l'État au milieu des plantations de blé ou de coton des aghas ou seigneurs féodaux, sous la garde de miliciens armés par l'État, et proches des Loups Gris, puissant mouvement suprémaciste turc.

Le sud-est est aussi un vaste chantier de barrages pharaoniques : dans le cadre du projet GAP en cours de réalisation, 21 barrages et 17 centrales doivent générer 26 milliards de kwh et d'irriguer 4,2 millions d'acres.

Le paysan kurde ne risque pas d'en profiter. Pour l'instant il vitote sur les terres féodales, s'il n'est pas chassé de force de son village. On le croise sur les routes, ralentissant le trafic avec ses charrettes tirées par des ânes et chargées de cotonniers desséchés pour le chauffage et la cuisson.

Des villages fantômes se succèdent près de la frontière syrienne, certains aux maisonnettes de briques défoncées ou brûlées. Dans les vallées heureuses, d'autres villages, prospères, se vident pour faire place aux barrages. Et ce sont les gros spéculateurs qui s'arrachent les terres, à des prix inaccessibles aux paysans.

Dans ce berceau de l'humanité, un patrimoine hors prix est menacé : Hasankeyf, sur le Tigre, au sud-

est de Batman. « L'implantation humaine ici remonte à 11 000 ans », dit Abdulla, du haut d'un des nombreux mégalithes troués de niches encore habitées et pourvus d'escaliers découpés en zigzag.

« Les maisons dans la vallée vont être inondées », ajoute-t-il. Des chiens aboient à tue-tête, les enfants sortent, suivis des mères : des soldats — mitraillettes au poing — escaladent les pierres, comme s'ils pourchassaient des fuyards. Notre présence leur aura-t-elle été signalée ? En bas, des civils à bord de jeeps nous regardent passer sans broncher.

Mais à la sortie de la ville, un barrage de la police militaire. « Canada », dit un gendarme, tournant et retournant le passeport, qu'il remet au chauffeur avec la permission de continuer, et des remarques en turc.

« Il a dû se dire passeport canadien, espion israélien, ça va ».

« Non », répond Our, qui fait oeuvre de guide. « Il a dit : on nous demande de vérifier les passeports mais on ne sait pas ce qu'il faut chercher exactement ».

« Vous étiez à Hasankeyf ? Elle sera sous l'eau d'ici trois ans », dit avec fierté le voyageur au téléphone depuis Izmir. Le gérant d'hôtel à Diyarbakir, affiche la même satisfaction : « Le projet GAP va tout submerger ». À Konya, un marchand de tapis est encore plus euphorique : « Le problème kurde sera résolu par les barrages et le pétrole d'Anatolie ; l'Europe viendra alors nous supplier ».

Près de Nousaybin, sur la frontière syrienne, un paisible village vit autour d'une source cristalline jaillissant en deux rivières. À l'entrée de Mardin, un antique monastère syriaque ; c'est Noël, et l'un des novices fait oeuvre de guide, petit homme accourci de vêtements neufs. À Mardin aussi l'organisme de Yeunten s'occupe des paysans déplacés : dispensaire, école, dortoir, et librairie où l'on trouve même des manuels du kurde, langue indo-européenne, alors que le turc est du groupe ouralo-altaïque.

Batman, Hasankeyf, Midyat, Nousaybin, Mardin, Mazidai, Tchinar, ce circuit du sud-est anatolien est hors tourisme. C'est une zone de guerre et un laboratoire d'ingénierie sociale. Pas d'otogars, ces grouillants terminus d'autobus de luxe dans l'ouest du pays. L'officiel directoire de presse organise plutôt des tournées au sud-ouest de Diyarbakir, à Chanli Ourfa et au-delà, pour montrer aux médias étrangers le barrage Ataturk, sur l'Euphrate, vitrine de l'avenir rêvé par Ankara et redouté par les Kurdes — et source d'inquiétants conflits avec la Syrie et les Arabes.

DEMAIN :
La fuite en avant des kémalistes

Turquie

Capitale : Ankara
Principales villes : Istanbul, Izmir
Superficie : 780 576 km²
Population : 65 000 000
Ethnies : Turcs, Kurdes et autres
Langue : le turc
PIB : 350 milliards \$ (1995)
Dette extérieure : 66 milliards \$ (1994)
Dépenses d'éducation : 2,8 % du PIB
Budget de défense : 3,5 % du PIB
Forces armées : 500 000 hommes

Principaux partis
(élections de 1995):
Refah (Prosperité, islamiste)
21,3 % et 154 sièges
(Ce parti vient d'être interdit à la demande du MGK, Conseil national de sécurité, contrôlé par l'armée)
ANAP (Mère patrie, Mesut Yilmaz)
19,65 % et 133 sièges
DYP (Juste voie, Mme Tansou Tchiller)
19,18 % et 80 sièges
TDP (transfuges du DYP-Tchindorouk)
20 sièges
DSP (social-démocrate, Bulent Edjevit)
14,64 % et 67 sièges
CHP (républicains, Deniz Baykal)
10,71 % et 49 sièges
MHP (Action nationale, droite)
8,18 % et 2 sièges

Infographie La Presse

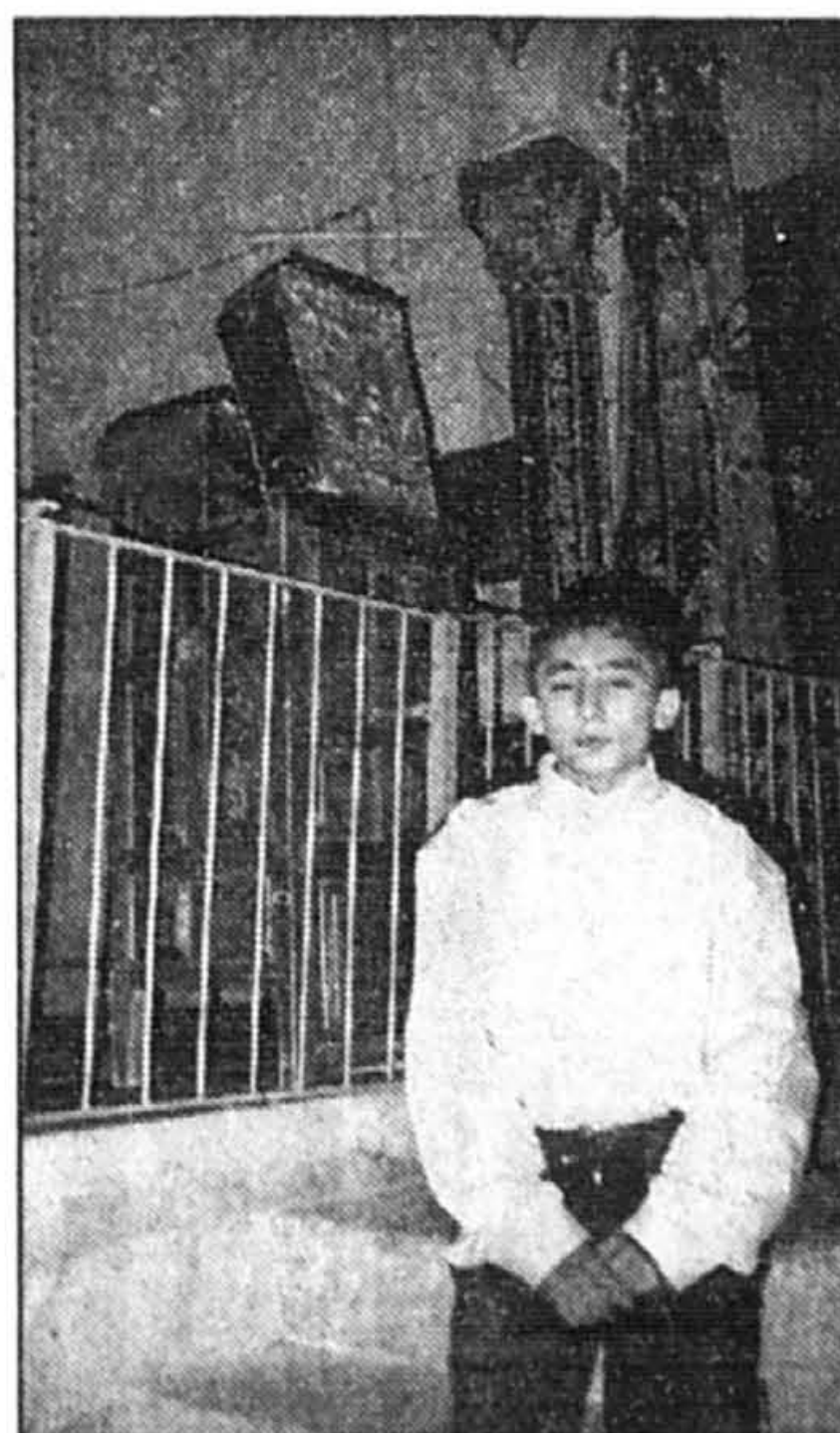


PHOTO JOONEED KHAN, La Presse

Jour de Noël 1997, dans le monastère syriaque de Batman, au Kurdistan, avec, comme guide, un jeune novice dans ses habits neufs.

NOUVELLES
INFORMATIONS!

Ligne Info verglas
1-888-880-RONA

INFORMATIONS SUR
LE DÉGLAÇAGE DES TOITS
Évitez les risques de dommages
à votre propriété.

RONA

Ordre des techniciens
professionnels du Québec

Association de la
remise en état de Québec

APPELS
SANS FRAIS



Aidez-nous à vaincre la première cause de décès avec le

LOTO DES «VAINQUEURS»

au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec

Vous pourriez GAGNER :

- Nissan Pathfinder XE 1998 (valeur de 41 000 \$)
- 3 séjours pour 2 au nouveau «SuperClubs» Sierra Mar à Santiago de Cuba sur les ailes d'Air Transat
- Fin de semaine de rêve au Château Frontenac

PLUS DE 25 000 PRIX INSTANTANÉS DONT DES PRIX EN ARGENT DE 1 000 \$ ET 500 \$!

Pour savoir où se procurer les billets du Loto des «VAINQUEURS» communiquez avec la Fondation au 1 800 567-8563



NISSAN

Tirage le 17 avril 1998

Salut, Bonjour! TVR

SuperClubs

Nautilus

WYETH-AYERT

Sierra Mar

La Presse

JEAN COUTU



L'AVENIR

est dans la

COOPÉRATION INTERNATIONALE

(514) 875-9911

Politique

Irak: Chrétien silencieux sur les intentions d'Ottawa

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a refusé de dévoiler hier les intentions de son gouvernement face à la crise irakienne et face à l'éventualité d'une participation canadienne à un recours à la force contre Bagdad.

Interrogé lors de la reprise des travaux à la Chambre des communes par le chef conservateur, Jean Charest, M. Chrétien s'est retranché dans une position attentiste, se contentant de dire qu'il souhaitait une solution diplomatique à la crise. Le premier ministre a rappelé qu'il avait eu une conversation téléphonique à ce sujet jeudi dernier avec le président américain Bill Clinton et que ce dernier ne lui avait d'aucune façon demandé d'entrer en guerre. « Si on a des demandes à ce sujet, a-t-il ajouté, je peux assurer l'honorable chef du Parti conservateur qu'il y aura certainement un débat. »

« Si le Canada doit entrer en guerre bientôt, a rétorqué M. Charest, les Canadiens ont le droit de connaître la position de leur gouvernement. » Le chef conservateur a demandé au premier ministre de faire un exposé complet en Chambre sur la question et de mettre sur pied un comité conjoint de la Chambre et du Sénat afin qu'il entende les témoignages des ministres des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que du chef d'état-major.

Le président irakien Saddam Hussein exige de l'Uncom (la commission d'experts chargée de le désarmer) qu'elle se plie à certaines conditions si elle veut poursuivre son travail. Les États-Unis et la Grande-Bretagne menacent de recourir à la force, avec ou sans l'accord du Conseil de sécurité, si l'Irak con-

tinue à faire preuve d'intransigeance. M. Clinton avait réaffirmé la semaine dernière sa détermination « à priver l'Irak de la capacité d'utiliser à nouveau des armes de destruction massive ». La secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, a admis néanmoins avant-hier que les solutions diplomatiques n'avaient pas encore été « épuisées ».

M. Chrétien a cependant déclaré qu'il voulait que Saddam Hussein se plie aux résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité. Au même moment, il refusait de dire quelles seraient pour le Canada les conséquences d'un refus d'obtempérer du chef irakien.

M. Charest a déclaré hier qu'il fallait absolument que le gouvernement consulte le Parlement « avant une situation de guerre, par après ». La Chambre des communes, a-t-il dit, doit avoir le privilège de définir la position du Canada, comme la tradition le veut.

Les conservateurs appuient tous les efforts diplomatiques qui sont faits pour régler la crise mais ils affirment qu'une intervention armée sera nécessaire si Bagdad ne bouge pas.

Le chef réformiste, Preston Manning, pour sa part est d'avis que nous devons donner aux Américains un appui moral dans cette affaire. « Le gouvernement a tellement coupé dans les ressources militaires et il a tellement terni l'image de l'armée, a-t-il dit, que je doute de la capacité des troupes canadiennes à participer à une attaque contre l'Irak. »

Le chef du NPD, Alexa McDonough, est convaincue que la crise irakienne ne peut être résolue par des actions unilatérales, que toute solution doit provenir d'un consensus au sein de l'ONU.

EN BREF

Des Canadiens à Alger

■ Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a annoncé hier qu'une délégation de parlementaires canadiens, dont feront partie les leaders en Chambre, se rendra en Algérie au cours des prochains mois à l'invitation du gouvernement algérien. La délégation aura pour mission de s'informer de la situation qui prévaut dans ce pays ami. Le Canada propose à l'Algérie une aide humanitaire afin de soulager les victimes des violences qui déchirent ce pays depuis 1991 et qui ont fait quelque 60 000 victimes.

Frais bancaires

■ Le député de Brome-Missisquoi et président du caucus libéral du Québec, Denis Paradis, déposera cette semaine un projet de loi modifiant la Loi sur les banques. « Il est devenu impératif », a affirmé dans un communiqué le député, « que ces frais fassent l'objet d'un examen annuel par un comité de la Chambre des communes. Depuis quelques années, nous assistons à une automatisation généralisée des services bancaires assortie d'une variété de frais qui font l'objet d'augmentations régulières. De nouveaux frais et de nouvelles tarifications apparaissent sans que le public puisse quoi que ce soit. » M. Paradis a rappelé que la plupart des frais des services publics étaient réglementés.

Gilles Toupin

Inter-Canadian
Canadian Régional



VACANCES FAMILIALES AU
WALT DISNEY WORLD RESORT

Et en voyageant plus souvent
vous accumulez plus de points.

Voyagez avec Canadian International
et ses partenaires participants d'ici
le 22 mars et accumulez des points
Canadian Plus en prime.

Canadian Plus

10 000 points
pour 5 voyages aller simple

25 000 points
pour 10 voyages aller simple

50 000 points
pour 15 voyages aller simple

75 000 points
pour 20 voyages aller simple

125 000 points
pour 30 voyages aller simple

Et à chaque fois que vous décidez de
voyager avec Canadian International,
Inter-Canadian, Canadian Régional,
American Airlines ou Quantas, vous
augmentez vos chances de gagner un des
10 voyages pour une famille de 4 personnes
au Walt Disney World Resort**

Pour plus de renseignements sur
Walt Disney World Resort, composez le
1 407 WDISNEY. Pour devenir membre de
Canadian Plus ou pour faire vos réservations,
composez le (514) 847-2211 ou appelez
votre agent de voyages aujourd'hui.

Walt Disney World Resort
EN FLORIDE

American Airlines

QANTAS
THE SPIRIT OF AUSTRALIA

Canadian

Pour voyager comme vous l'entendez

Votre prochain voyage d'affaires
pourrait déclencher tout un
FEU D'ARTIFICE